

# CONSEIL COMMUNAL

## PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal  
Jeudi 20 juin 2024, à 19h00  
Salle de spectacle de Renens

9<sup>ème</sup> séance – 2023-2024

## Séance du jeudi 20 juin 2024

### Présidence de M. Jeton Hoxha, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Mme la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue à cette 9<sup>ème</sup> et dernière séance de l'année de législature. J'adresse mes cordiales salutations à M. le Syndic qui n'est pas encore là, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé réseau de l'agglomération lausannoise :

- Vendredi 21 juin à 14 et 20h00
- Samedi 22 juin à 14 et 20h00
- Dimanche 23 juin à 14 et 20h00

Sont excusé.e.s : Mmes Ndeye Awa Diedhiou, Nicole Divorne, Rosana Joliat, Sandra Martinelli, Lucie Mauch, Mélinda Zufferey-Merminod, MM. François Delaquis, Maythm Ghazi, Pascal Golay, Luis Guedes, Ali Korkmaz, Stéphane Montabert, Eugène Roscigno, Vito Vita, Ignacy Wilczynski

Sont absent.e.s : -

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

- **M. le Président**

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- Une interpellation de Mme Angela Thode
- Une question de Mme Laurence Plattner
- Une information de M. Pierre Borloz
- Une information de M. Richard Neal

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 17 et 18 de l'ordre du jour. J'ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

Je vois que M. le Président est pressé de finir, puisqu'il ne m'a pas vu et bien, moi aussi ! Il est vrai que le Conseil de juin, en général, marque la fin de l'année, c'est un moment assez sympathique où on se retrouve après entre partis. Pour que ce moment soit sympathique et qu'on ne se dise pas qu'on va manger à 22h30 ou 23h30, parce que c'est tard, je vous propose des modifications ; je dois dire que j'ai été surpris que le Bureau ait chargé le bateau autant que ça, donc je vous propose de modifier l'ordre du jour en supprimant le point 12, le préavis du PACom, sachant qu'il n'y a absolument aucune urgence, parce tous les projets avec le PACom actuel peuvent déjà s'appliquer, c'est un premier point. Je propose également que les rapports ne soient pas lus, vu que tout le monde les a reçus, par contre le débat aura lieu. Pour la Commission des finances et la Commission de gestion, bien évidemment les résumés seront lus. Je vois que les gens ont envie de beaucoup causer, normalement ce n'est pas à ce Conseil-là que l'on dépose 56 questions et interpellations, je vous demanderai de faire au mieux pour essayer de les limiter, quant à moi, j'aurais aussi proposé de supprimer le point 18. Voilà, je fais un petit résumé ou c'est bon ?

- **M. le Président**

Merci M. Dupuis. Je vais mettre au vote les propositions de M. Dupuis.

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

Vous vous en doutez, je suis là pour venir dire l'inverse de M. Dupuis, je vous propose de ne pas toucher à l'ordre du jour tel que proposé, notamment le point 18 : on ne peut pas le supprimer, on est libres à tout moment de poser des questions. D'autant plus que le PACom était prévu au mois de mai, on est au mois de juin, cela veut dire qu'on le ferait en septembre, dans trois mois et il y a quand même des propriétaires qui attendent de savoir ce qu'il va advenir de ce PACom pour avancer dans des projets, actuellement tout est bloqué. On peut aussi le travailler ce soir et le faire, si on terminera tard, on terminera tard.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je me permets de rebondir également sur le point du PACom dans le but de savoir s'il doit être traité à l'ordre du jour ou pas. Les commissaires avons reçu un mail du secrétaire municipal il y a deux jours demandant d'ajouter un amendement au PACom, étant donné qu'apparemment une opposition n'avait pas été comptabilisée. Apparemment, un couple de propriétaires avait fait une première opposition lors de la mise à l'enquête et est revenu lors de l'enquête complémentaire. Le souci que j'y vois, c'est que, au-delà de traiter cet amendement, pour l'ensemble des oppositions qui ont été posées, nous avons reçu une copie du courrier de ces oppositions. En l'occurrence, pour cette 6<sup>ème</sup> opposition au second tour on nous demande de la traiter, par contre nous n'avons pas reçu le courrier des opposants, que ce soit nous, les commissaires ou l'ensemble du Conseil. En plus de cela, apparemment, si lors de la première opposition ce couple de propriétaires s'est adressé directement à la Municipalité, lors de la seconde opposition ils ont délégué cela à un avocat. Je pense que cela risque d'être compliqué si on traite ce point aujourd'hui, sans avoir une copie de la lettre de cet avocat, mais uniquement un ou deux extraits. Je ne mets pas du tout en cause l'amendement proposé, mais plutôt sa forme, je pense personnellement que, malheureusement, ils peuvent faire l'objet de voies de recours et personnellement, de nouveau, je trouverai extrêmement dommage que l'on puisse laisser une porte ouverte à des recours en ne respectant pas la forme. C'est pour cela que je vous demande de ne pas forcément traiter ce point aujourd'hui, à moins que vous n'ayez la lettre à disposition et que l'on puisse l'avoir lors de la discussion ; mais sans avoir la lettre, d'autant plus que celle-ci émane d'un avocat, je pense que cela risque d'être périlleux, voire dangereux de traiter ce point sans aller plus loin.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

J'ai juste une question : pourquoi tous les membres du Conseil n'ont pas reçu le rapport du préavis ? Pourquoi ? Chez nous, il y en a plein qui l'ont reçu, mais pas tout le monde. Comment on peut débattre sur quelque chose qu'on ne connaît pas ? Quand on reçoit un rapport, il y a deux places de parc, trois places de parc etc... mais le rapport lui-même, qui fait, je ne sais pas, 1 com d'épaisseur, moi le ne l'ai jamais vu. Comment on peut avoir une discussion là-dessus ?

- **M. le Président**

M. Delapierre, vous pouvez préciser, parce qu'on n'a pas compris, vous parlez de quel rapport ?

*M. Delapierre répond depuis son siège*

- **M. le Président**

M. Delapierre, on m'informe que ce rapport a été envoyé à toutes les Conseillères et tous Conseillers. Vous ne l'avez pas reçu ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Je vais prendre les choses dans l'ordre. Pour répondre à M. Delapierre, c'est vrai, tout le monde a reçu le préavis il y a deux Conseils en arrière et le règlement, en tant que tel, a été remis à l'ensemble des commissaires et deux de ces règlements ont été remis à chaque Président de groupe, charge à lui de le distribuer à ses Conseillers et on leur avait dit, par oral, que si quelqu'un en voulait davantage, il pouvait le recevoir. L'idée, c'était de ne pas imprimer ces documents qui sont, d'une part, accessibles sur internet et qui finissent à la poubelle. Le matériel a été transmis à chaque groupe qui en a reçu en tous les cas trois et plus s'ils le demandaient. C'est un des points. Ensuite, pour réagir par rapport à M. Dupuis qui dit que, finalement, c'est égal, que les projets roulent, que ce n'est pas grave si on ne vote pas ce règlement aujourd'hui... Oui, cela a une incidence très claire, M. Kocher l'a dit, aujourd'hui un propriétaire qui veut construire est dans une incertitude de savoir ce qu'il peut construire et s'il souhaite le faire, les deux règlements s'appliquent et plus sévère d'entre les deux s'applique. Cela veut dire que c'est une façon de bloquer quelque part le développement de la Ville et la mise en œuvre de nos ambitions qui accompagnent le développement de la Ville. Donc, non ! chaque moment qui passe, chaque mois qui passe c'est quelque chose d'un peu compliqué. Et ensuite, par rapport au courrier que vous avez reçu, les membres de la Commission, par rapport à l'amendement proposé par la Municipalité, c'est un amendement que l'on pourrait qualifier de « technique », je réponds donc à Mme Negri Capt, c'est amendement, simplement, parce que ce propriétaire a fait opposition lors de la mise à l'enquête formelle, on a fait une enquête complémentaire qui traitait de certains points et ils se sont pris la liberté de refaire opposition alors que l'on ne traitait pas de leur parcelle du tout ; ils se sont simplement fait accompagner d'un avocat, c'est juste, le courrier a été reçu. Sur cette base-là, on a vu avec le Canton et il nous a recommandé de faire de cette sorte, c'est-à-dire de vous informer et de dire qu'il n'y a pas 5 mais 6 oppositions à l'enquête complémentaire et que l'on donne une réponse, comme on l'a fait pour les autres, mais elle était honnêtement hors sujet, puisqu'on ne traitait pas de ce point-là. Mais pour éviter une incorrection juridique, si j'ose utiliser ce terme, le Canton nous recommande de faire de la sorte. A priori, vous avez ce qu'il faut, mais je vous en ferai lecture tout-à-l'heure.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Merci pour votre réponse. Au-delà de ça, je trouve qu'il y a une équité de traitement peut-être à voir avec l'ensemble des opposants, c'est juste ça qui me fait souci : je n'aurais pas envie qu'un opposant revienne vers nous en nous disant : « vous avez pris position sur un courrier que vous n'avez pas reçu et j'ai mandaté un avocat pour ce faire » Je trouve qu'on a eu l'occasion d'avoir l'ensemble des courriers qui ont été adressés à la Commune lors du 1<sup>er</sup> round, si je peux m'exprimer ainsi et du 2<sup>ème</sup>, je trouve vraiment qu'il y a une équité de traitement à respecter avec l'ensemble des opposants et je trouve que de ne pas avoir reçu cette deuxième lettre, de nouveau

qui émane d'un avocat, quelque part c'est créer des différences entre le traitement des opposants et, formellement, je ne suis pas confortable avec ça et je n'aurais pas envie, en fait, d'entrer en matière, d'autant plus si après on vient nous le reprocher. On demande dans l'amendement de la comptabiliser, cette opposition, je pense que si on passe de 5 à 6 oppositions, on a les lettres des cinq autres opposants, formellement, il nous faut, pour pouvoir prendre position, voter et au préalable débattre, avoir ce 6<sup>ème</sup> courrier.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

J'abonde dans le sens de M. Kocher et de Mme Maystre de ne pas reporter ce préavis. Pourquoi ? Parce qu'il doit être transmis encore au Canton, si je ne fais erreur, et donc on sait la rapidité de notre Canton à travailler sur certains sujets et on prendrait encore plusieurs mois de retard. Allons de l'avant, avançons avec notre Commune, avec nos habitants qui attendent de nous des réponses claires et à notre Municipalité qui a envie de travailler et d'avancer.

- **M. le Président**

Juste avant de passer au vote, je vous annonce que 60 Conseillères et Conseillers ayant signé la feuille de présences, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

On va passer au vote, selon les propositions de M. Dupuis qui demande :

- la suppression du point 12
- la suppression du point 18

On va voter point par point, on va voter dans un premier temps la suppression du point 12. (*Préavis 62-2024 PACom*)

Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de main.

Mesdames les Scrutatrices, est-ce que vous pouvez compter ?

Pour : 19

Contre : 38

Abstention : 1

**La proposition de supprimer le point 12 est refusée.**

Je passe maintenant à la deuxième proposition, supprimer le point 18 de l'ordre du jour. Pour aller plus vite, j'aimerais vous faire une proposition : est-ce qu'on peut voter d'un seul bloc toutes les propositions de M. Dupuis ? Parce qu'il y a encore le point que les rapports ne soient pas lus. Comme ça on peut aller plus vite. Il a fait trois propositions, on vient de voter la suppression du point 12 de l'ordre du jour, il y a le point 18 de l'ordre du jour à supprimer et que les rapports ne soient pas lus. Est-ce que vous acceptez qu'on vote ou on vote chaque point ? On vote l'ensemble ?

*L'assemblée réagit négativement*

On vote donc chaque point. Pour la suppression du point 18 de l'ordre du jour, celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de main.

**C'est à une large majorité que la proposition de supprimer le point 18 est refusée.**

Maintenant, je passe sur la proposition que les rapports ne soient pas lus ce soir, celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de main.

**C'est à une large majorité que cette proposition est acceptée, les rapports ne seront pas lus ce soir, à l'exception des rapports de gestion et des comptes.**

---



---

## **Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 20 juin 2024**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 mai 2024
3. Démissions
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
  - Communiqué de la Municipalité du 10 juin 2024 sur ses activités du 14 mai au 10 juin 2024.
  - Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Rachid Taaroufi intitulée : « La clinique dentaire de Renens : quelles prestations pour quels publics ? »
  - Liste des interventions (questions, interpellations, motions, pétitions et postulats) transmises par le Conseil communal et en cours de traitement par la Municipalité
6. Communications de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changement dans la composition des Commissions permanentes et Commissions intercommunales
10. **Comptes communaux – Exercice 2023**
  - a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,
  - b) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP",
  - c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens,
  - d) de la Ville de Renens,

*Rapport de la Commission des finances (COFIN) sur la vérification des comptes communaux – M. Philippe Hertig, Président de la COFIN*
11. **Gestion – Exercice 2023**

*Rapport de la Commission de gestion (COGEST) – Adoption de la gestion – Mme Angéla Thode Présidente- rapporteur de la COGEST*
12. **Rapport de Commission – Préavis N°62-2024** – Adoption du plan d'affectation communal (PACom) – Réponse aux postulats intitulés « Préserver le patrimoine bâti » et « Inscrivons dans le PACom en révision des références à l'utilisation de matériaux durables »
 

*M. Basile Zufferey, Les Vert.e.s, Président-rapporteur*
13. **Rapport de Commission – Préavis N°65-2024** – Remplacement du véhicule du SDIS Malley, Prilly-Renens, matériel Malley 170 de l'OI Prilly, par deux véhicules de transport de personnes et matériel - Demande de crédit de CHF 186'000.- (intercommunal), dont CHF 117'761.- pour la Ville de Renens
 

*M. Luis Guedes, PLR-PVL, Président-rapporteur*
14. **Rapport de Commission – Préavis N°66-2024** – CADOUEST - Augmentation de cautionnement solidaire de CHF 3.0 millions
 

*M. Philippe Hertig, Commission des Finances, Président-rapporteur*

15. **Rapport de Commission – Préavis N°67-2024** – Réaménagement de l'Avenue de Longemalle - Aménagement routier pour le passage de bus articulés et mise en conformité des arrêts de bus selon la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (Lhand) Demande d'un crédit brut de construction de CHF 795'000.- TTC

*Mme Verena Berseth, Fourmi rouge, Présidente-rapporteur*

16. **Rapport de Commission – Préavis N°68-2024** – Convention de subventionnement multipartite 2025-2028 entre la Ville de Renens et la Fondation du TKM – Théâtre Kléber-Méleau

*Mme Colette Racloz, Les Vert.e.s, Présidente-rapporteur*

17. Motions, postulats, interpellations

- Développement du postulat Colin Métraux intitulé « Travaux urbains et petits commerces »

18. Questions, propositions individuelles et divers

19. Allocutions

- *de M. Sylvain Richard, Président du Conseil 2024-2025*
- *de M. Jean-François Clément, Syndic*
- *de M. Jeton Hoxha, Président du Conseil*

- **M. le Président**

Je passe au point 2 de l'ordre du jour.

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 mai 2024**

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal du 23 mai 2024 est soumis à l'approbation des Membres du Conseil communal.

**C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.**

## **3. Démissions**

- **M. le Président**

Je vous annonce que le Bureau du Conseil n'a reçu aucune démission, j'ouvre toutefois la discussion sur ce point :

- **Mme Colette Racloz, Les Vert.e.s**

Après avoir vécu les 25 premières années de ma vie à Renens, il est temps pour moi de voler de mes propres ailes. Je vais donc déménager cet été. Je vous présente donc ma démission du Conseil communal à partir du 15 juillet.

- **M. le Président**

Merci Mme Racloz. La parole n'étant plus demandée, nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

#### 4. Communications de la Présidence

- **M. le Président**

Résultat des votations du 9 juin 2024 :

Commune : Renens VD

Electeurs inscrits : 8'672

Cartes de vote reçues : 3'153

##### N° : 01 Objet : Initiative d'allègement des primes

Taux de participation : 36.36 %

BULLETTINS	Rentrés	3'153
	Blancs	48
	Nuls	1
	Valables	3'104

Suffrages		
Oui	2'311	74.45 %
Non	793	25.55 %

**Statut : accepté**

##### N° : 02 Objet : Initiative pour un frein aux coûts

Taux de participation : 36.36 %

BULLETTINS	Rentrés	3'153
	Blancs	84
	Nuls	1
	Valables	3'068

Suffrages		
Oui	906	29.53 %
Non	2'162	70.47 %

**Statut : refusé**

##### N° : 03 Objet : Initiative «Pour la liberté et l'intégrité physique»

Taux de participation : 36.36 %

BULLETTINS	Rentrés	3'153
	Blancs	82
	Nuls	1
	Valables	3'070

Suffrages		
Oui	638	20.78 %
Non	2'432	79.22 %

**Statut : refusé**

##### N° : 04 Objet : Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité

Taux de participation : 36.36 %

BULLETTINS	Rentrés	3'153
	Blancs	107
	Nuls	1
	Valables	3'045

Suffrages		
Oui	2'390	78.49 %
Non	655	21.51 %

**Statut : accepté**

J'en profite pour vous annoncer que M. Gilbert Demangel, notre Huissier depuis 2018, sera à la retraite à fin juillet 2024. Il honorera toutefois sa fonction d'Huissier du Conseil communal jusqu'à la fin de la législature.

J'ouvre la discussion sur ces communications :

La parole n'étant pas demandée, je passe au point 5 de l'ordre du jour.

## **5. Communications de la Municipalité**

- **M. le Président**

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité sur ses activités du 14 mai au 10 juin 2024. Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à transmettre oralement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité. Vous le remarquez, nous sommes six, toujours : M. Divorne suit un traitement long et nous espérons que ce traitement lui procurera un prompt et complet rétablissement. Nous travaillons en effectif réduit et nous avons plein de pensées pour M. Divorne. En plus des communications que nous vous avons adressées, prendront la parole Karine Clerc, Oumar Niang et Tinetta Maystre. Dans le désordre, je vous propose de passer la parole à Mme Clerc.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

J'ai effectivement quelques informations à vous transmettre pour ce dernier Conseil de l'année, enfin, de l'année scolaire. D'une part, vous dire que nous avons travaillé avec Enfance-Cohésion sociale et l'Office du logement sur la question du logement. Vous n'êtes pas sans savoir que la situation du logement est très tendue dans l'Ouest lausannois avec de plus en plus d'expulsions, mais également des personnes sans logement qui existent, qui augmentent et qui nous préoccupent, même si on en parle peu ou qu'elles apparaissent peu dans les statistiques. Nous nous sommes intéressés à ces personnes. La Municipalité a aussi fait le choix de faire une politique du logement précaire sous la forme de logements de transition plutôt que de développer des hébergements d'urgence dans la Commune et nous avons donc une politique de logement de transition pour héberger une trentaine de personnes dans différents lieux que je ne vais pas développer maintenant, simplement je vous dis tout cela pour vous dire que nous avons mené une évaluation de ce dispositif du logements de transition, nous l'avons mené avec l'Office fédéral du logement et le Bureau cantonal de l'égalité qui en ont financé une grande partie puisque nous avons développé le logement de transition spécifique pour les femmes, comme vous le savez. Si je vous en parle, c'est simplement pour vous dire que nous allons communiquer dans la presse sur ce dispositif, sur cette évaluation, la semaine prochaine. Nous sommes un peu tenus par l'agenda de l'Office fédéral du logement et, pour pas que vous l'appreniez par la presse sans en avoir entendu parler, je vous informe que cette information va sortir la semaine prochaine, y compris la publication de ces documents dont vous pourrez prendre connaissance et dont nous aurons l'occasion de reparler par la suite, si vous le souhaitez.

Une autre information, vous vous souvenez l'année passée, vous étiez intervenus sur les aides à l'intégration dans les UAPE, puisque la DGEO avait décidé de supprimer ces aides à l'intégration pendant les périodes scolaires, ce qui avait soulevé pas mal de protestations ici au Conseil et également dans le milieu de la petite enfance. D'une part, cet arrêt des financements, cette décision avait été reportée et, pour l'instant, elle est encore reportée, donc il y a vraiment des discussions entre les milieux de l'enfance et le département pour essayer de trouver des solutions et éviter cette suppression. Pour l'instant nous n'avons pas encore de décision sur ces travaux,

mais en tous cas sachez que c'est reporté et que, autant que possible, je vous informerai des décisions finales.

Dernière information, vous m'aviez interrogée il y a six mois sur le changement de loi sur les prestations complémentaires, pour avoir une évaluation de la situation des bénéficiaires qui étaient impactés par ces changements ; cette évaluation je vais vous la faire parvenir à la rentrée. J'ai encore ça en tête et je viendrai au prochain Conseil avec quelques chiffres.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Le mercredi 5 juin dernier, le journal 24 Heures avait fait écho de démission collective pour septembre 2024 de onze sapeurs-pompiers de la caserne de Prilly lors des rencontres qui regroupaient les deux casernes du SDIS Malley. En effet, il y a quelques mois un groupe de sapeurs-pompiers avait écrit une correspondance aux deux Municipalités, à l'Etat-major et à la Commission du feu pour faire part de leur mécontentement envers l'Etat-major et son commandement. Pour mettre en place un dialogue constructif, les deux Municipalités avaient rencontré la porte-parole de l'OID de Prilly, l'Etat-major sans le Commandant et le Commandant ; nous avons ainsi rencontré les troupes des deux casernes. L'idée était de nous faire une idée de ce qui se tramait au niveau du SDIS de Malley en donnant du temps de parole et de l'écoute aux troupes. Au sortir de ces différentes rencontres, un ensemble de décisions avaient été prises, comme la présence des deux Chefs OID, les deux Chefs de caserne aux réunions de l'Etat-major avec une voix consultative, la mise en place d'un accompagnement par une société spécialisée en gestion de crise et des relations humaines pour le Commandant d'une part et pour l'Etat-major dans son ensemble. Nous avons aussi eu deux rencontres avec la caserne de Prilly après la démission collective du 31 mai, certains démissionnaires avaient pris part aux deux rencontres, la troupe, la caserne de Prilly a accepté de nous envoyer des propositions et des attentes constructives dans un bref délai. Voilà, donc sans rentrer dans les détails des communications que nous pouvons vous faire, je vous prie de prendre langue avec les Membres de la Commission du feu pour des explications beaucoup plus détaillées. Je reste ouvert à toute information complémentaire.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Je voulais vous donner quelques informations par rapport à la Galerie de Broye : vous vous souvenez que c'est un projet qui vise à récolter les eaux claires de toute une portion de la Ville de Renens et de travailler ensemble avec les communes en amont pour pouvoir gérer ces eaux claires. Nous avons, il y a un an, créé une entente intercommunale avec quatre autres communes et ce projet se marie après avec la renaturation du ruisseau de la Chambronne et avec la création d'une île aux oiseaux en bordure de la Chambronne, au bord du lac Léman. Je voulais simplement vous informer qu'aujourd'hui ces trois projets ont été présentés ensemble à la presse parce qu'ils ont mûri dans l'intervalle et qu'ils sont prêts à être mis à l'enquête cet automne et il y aura certainement, demain, quelques informations dans la presse à ce sujet.

- **M. le Président**

Merci Mme Maystre. C'est tout bon pour les communications orales de la Municipalité ? Je passe la parole à M. Taaroufi.

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

Je tiens à remercier la Municipalité pour ses réponses claires et complètes aux neuf points de mon interpellation « La Clinique dentaire de Renens, quelles prestations pour quel public ? » et surtout je me réjouis de la décision de la Municipalité d'avancer l'âge limite à 20 ans pour l'octroi des subventions selon les barèmes de revenus.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> février j'avais soulevé une question relative à l'utilisation des adresses mail de renens.ch ou des adresses privées. Dans un objectif, d'une part de protection des

données, mais aussi le fait de pouvoir atteindre convenablement nos homologues, que ce soit Conseillers communaux ou Municipaux. Je constate que cette question est toujours en suspens dans les objets. Etant donnée que dans l'intervalle nous avons reçu une demande du service informatique de faire quelques « manicettes » pour pouvoir accéder à notre adresse de renens.ch, et qu'effectivement on a eu un délai au 31 mai, puis reporté au 14 juin parce que la migration des données sera effectuée à la fin de ce mois, je voulais savoir, à défaut d'avoir une réponse tout de suite à ma question, si on peut avoir un planning, dans quel laps de temps une réponse peut être donnée, je dirais, notamment, pour les personnes qui n'utiliseraient pas l'adresse de Renens ou alors, qui l'utiliseraient mais qui n'auraient, pour une raison ou une autre, pas fait la « manicette\* d'ici la fin de ce mois. Je sais que M. Roy a refait un mail à l'ensemble du Conseil communal sur l'adresse renens.ch de la nécessité de procéder à cet acte, mais comme une partie d'entre nous n'utilise pas l'adresse renens.ch, est-ce que cela peut avoir des conséquences ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

M. Roy a donc envoyé un message à toutes les personnes du Conseil communal en leur donnant la procédure à faire pour migrer sur renens.ch, sachant que c'est le prix à payer pour une sécurité informatique. Certains d'entre vous l'ont déjà fait et j'invite ceux qui ne l'auraient pas encore fait à consulter leur mail renens.ch et à téléphoner au service informatique, à l'Helpdesk, qui aiderait les quelques personnes qui n'arriveraient pas à faire la transition facilement. J'ai vu que quelques personnes essayaient de le faire avec leur propre mail, ce n'est pas possible, vous devez passer par renens.ch pour être identifiés comme des personnes pouvant accéder aux informations et pour que nous soyons sûrs que personne d'autre que vous n'entre dans notre système. Regardez dans vos boîtes mails renens.ch et si vous n'y arrivez pas, n'hésitez pas à appeler notre Helpdesk pour qu'on vous aide à faire la mesure et si il y avait encore une impossibilité, faites-nous en part et on verra comment on peut communiquer avec des gens qui ne souhaiteraient pas ou qui n'auraient pas les moyens d'être connectés par ce biais-là.

- **M. le Président**

Merci M. le Syndic, la discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, je passe au point 6 de l'ordre du jour.

## **6. Communications éventuelles de la Commission des finances**

La Commission des finances n'a pas de communication à faire à ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clos ce point et passe au point 7 de l'ordre du jour.

## **7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)**

Le bureau n'a reçu aucune demande de communication de la CUAT.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

## **8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal**

M. le Président passe la parole à M. Pierre Borloz, Président de la CRI :

- **M. Pierre Borloz, PSR**

La CRI s'est réunie le 14 mai dernier.

11 membres ont signé la liste de présence, 7 membres se sont excusés. 7 membres n'ont pas donné signe de vie.

Cette réunion relançait la nécessité de la CRI comme lieu d'échanges et de partages entre les Commissions intercommunales. J'ai personnellement ressenti un nouvel élan suite aux diverses péripéties vécues ces derniers mois. Pour ce faire, il est indispensable que les dates des diverses réunions de chaque Commission soient annoncées au plus vite afin de planifier nos assemblées. Merci aux membres de me les communiquer.

Il est rappelé que les membres élus par notre Conseil pour représenter la Commune de Renens auprès d'instances intercommunales font partie intégrante de la CRI et que les séances de celle-ci ne sont pas à bien plaisir mais contraignantes. Merci aux chefs de groupe de le rappeler à leurs délégués.

Les objectifs de la CRI sont de discuter des comptes et budgets des diverses Commissions, d'être informé de manière régulière des événements des Commissions afin de, en séance plénière, discuter avec les commissaires et de pouvoir faire des propositions ou interventions lors des Conseils intercommunaux.

Lors de cette séance Monsieur le Syndic nous a honoré de sa présence. La parole lui étant donnée il nous informe de divers éléments concernant l'évolution positive de la POL suite au changement de commandant.

Développement d'une police de proximité, visibilité des agents près des écoles, développement d'un/e « Coach mobilité ».

Séparation des pouvoirs entre ville et canton mais maintien de patrouilles mixtes permettant une meilleure efficacité d'intervention.

La POL n'interviendra pas en cas de certains délits qui sont dévolus à la police cantonale (drogues, meurtres, etc.)

Pour l'ARASOL une procédure devrait voir le jour concernant une nouvelle clé de répartition.

Lors de cette séance il était inscrit à l'ordre du jour l'élection d'un nouveau président pour l'année 2024-2025. Un candidat s'est manifesté mais récusé quelques jours plus tard. Aucun candidat ne se profilant à l'horizon, une nouvelle séance sera convoquée à la rentrée pour reprendre ce point. J'officierai en tant que Président encore cet été et je convoquerai une nouvelle séance à la rentrée afin de nommer une nouvelle personne à mon poste.

- **M. le Président**

Merci M. Borloz, j'ouvre la discussion sur ce rapport. La parole n'étant pas demandé, je vous cède la parole pour le rapport de l'ORPC

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Le projet TETRIS concernant la refonte de l'organisation des ORPC n'a pas beaucoup avancé. Une nouvelle consultation entre le canton et les faïtières doit avoir lieu avec comme agenda un compromis à fin 2024 (selon 24heures du 18.06)

Lors de la réunion du 7 novembre 2023, à la présentation du budget 2024, de nombreuses questions avaient été posées par les représentants de notre commune. Les réponses pas toujours complètes à notre avis ainsi que des manques d'informations et de détails relatifs aux montants

deux interventions ont été faites à cette occasion et pour rappel l'ensemble des représentants de Renens avaient refusé le budget, mais nous n'étions pas majoritaires.

Pour cette année, lors de la séance de COGEST du 9 avril dernier votre représentant a soulevé à nouveau les mêmes soucis et renouvelé la demande de clarification de certaines rubriques des comptes et demandé plus de clarté pour le prochain budget.

La séance plénière a eu lieu le 21 mai dernier et s'est déroulée sans problème. Les comptes étant acceptés avec un résultat positif de 43'3236.80 CHF de moins que le budget soit 11'250.70 CHF de moins pour Renens.

- **M. le Président**

Merci M. Borloz, j'ouvre la discussion sur ce rapport, la parole n'étant pas demandée, je cède la parole à Mme Elisabete Cunha pour son rapport pour l'Association de Communes pour la réglementation des taxis.

- **Mme Elisabete Cunha, Fourmi rouge**

La séance a débuté avec 30mn de retard vu que le quorum n'était pas encore atteint. Ensuite l'assermentation des délégués et des délégués suppléants non encore assermentés a eu lieu. Les préavis n.10 (2021-2026-comptes de l'exercice 2023). Ainsi que le préavis n.11 (2021-2026-rapport de gestion 2023) ont été approuvés à l'unanimité. Quelques précisions ont été apportées avant la délibération des deux préavis :

- Le canton n'envisage pas de participer aux installations des bornes électriques.
- Une réflexion est en cours pour l'installation de bornes électriques ainsi que de places destinées aux taxis devant le parking de Montbenon. (À confirmer)

Une question a été soulevée par un délégué : Il y a-t-il des mesures d'accompagnement pour remplacer les voitures thermiques ?

R : Pas d'obligation de remplacement de ces voitures pour le moment Une demande d'intervention auprès de chaque conseils communaux est souhaitée afin d'avoir un aperçu du nombre de bornes électriques à disposition des taxis.

- **M. le Président**

Merci Mme Cunha, j'ouvre la discussion sur ce rapport, la parole n'étant pas demandée, je cède la parole à M. Jean-François Constant pour son rapport de la POLouest

- **M. Jean-François Constant, PLR-PVL**

Le Conseil intercommunal Sécurité dans l'Ouest lausannois s'est réuni le mercredi 15 mai dernier à Ecublens en présence du Comité de direction qui était presque au complet, du nouveau Commandant de POLouest, de son adjoint, de son Chef de projet, des responsables finances et RH, c'est-à-dire du staff complet de POLouest. Le quorum de commissaires représentant l'ensemble des Communes de l'Association a validé à l'unanimité le préavis 01-2024 autorisant la POLouest à procéder à la migration de Pro-Concept en version 11.4 avec intégration du nouveau module EHRM norme Swissdec 2024 en lui octroyant, pour ce faire, un crédit complémentaire de CHF 68'310.55. Il s'agit en fait d'une mise à jour du logiciel ERP Pro-Concept qui est utilisé par les RH depuis 2014 pour la gestion du personnel, des salaires ainsi que pour le suivi des recrutements et des candidatures en ligne. Cet investissement permettra d'éviter son obsolescence, mais également de répondre aux exigences légales et réglementaires en intégrant les standards Officedec 2024. Ont également été validés à l'unanimité le préavis 02-2024 concernant le rapport de gestion 2023 ainsi que le préavis 03-2024 concernant les comptes 2023. Si la Commission a pu constater et saluer une maîtrise des comptes 2023, malgré l'augmentation de l'indexation des salaires au coût de la vie à hauteur de 2,5%, elle souligne toutefois les difficultés rencontrées en matière de gestion RH en ce qui concerne la gestion prédictive du remplacement du personnel ainsi que le développement du partage des connaissances au niveau administratif et souhaite ardemment que ces écueils, vraisemblablement liés à la Direction précédente et au départ du responsable RH, ne se reproduisent plus à l'avenir. Elle a également

pris note de l'abandon du projet Odyssée dès 2024. Cette séance, chargée et animée, dans le bon sens du terme, s'est terminée avec la validation in extremis du préavis 04-2024 concernant la refonte du site internet de la POL pour lequel une description plus détaillée et les solutions retenues ont été demandées ainsi qu'une présentation des éléments clés du projet. Le préavis 05-2024 traitant de l'augmentation des coûts d'infogérance du service informatique de Prilly a également été accepté par la majorité des commissaires présents qui se sont réjouis de la bonne ambiance des deux dernières séances et de l'approche constructive depuis l'arrivée du nouveau Commandant et la nomination de nouvelle Présidence, bien que ces deux faits ne soient pas liés. Bien que son lieu ne soit pas encore défini, ça c'est pour M. Borloz, la prochaine séance devrait avoir lieu en septembre prochain et devrait alors faire l'objet d'une communication lors du Conseil communal d'octobre, c'est-à-dire le Conseil communal qui suivra puisque cette communication aurait dû être faite le mois passé, le 23 lors de la dernière séance.

- **M. le Président**

Merci M. Constant j'ouvre la discussion sur ce rapport, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close. M. le Président remercie M. Borloz et tous les membres des Commissions pour le travail effectué et passe au point 9 de l'ordre du jour.

## **9. Changement de la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales**

- **M. le Président**

J'annonce que le bureau a reçu les changements suivants au sein des Commissions :

COGEST : Mr Marc Chambaz remplace Mme Colette Racloz  
 ARASOL : Mr Basile Zufferey remplace Mme Colette Racloz  
 COFIN : Mme Marie-Claude Kohler remplace Mr Sylvain Richard  
 POLouest : Mme Roxane Gubler remplace Mme Marie-Claude Kohler

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, je clos ce point et passe au point 10 de l'ordre du jour.

## **10. Comptes communaux – Exercice 2023**

- a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge ;
- b) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" ;
- c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens ;
- d) de la Ville de Renens ;

- **M. le Président**

Avant de donner la parole à M. Philippe Hertig, Président de la Commission des finances, je vous rappelle que les comptes sont régis par les articles 106 à 112 du règlement du Conseil communal. D'autre part, étant donné que le rapport a été envoyé à chaque conseiller, M. Hertig lira un résumé de son rapport. Par la suite, il sera examiné, dans l'ordre suivant, les comptes de

- l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,
- les comptes de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy,
- les comptes de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens
- et les comptes de la Ville de Renens, dicastère par dicastère.

Finalement, une discussion générale sera ouverte une dernière fois sur l'ensemble des comptes.

M. Hertig, je vous cède la parole.

- **M. Hertig**

Entre le 15 et le 17 avril 2024 la Commission des Finances s'est réunie pour l'examen des comptes 2023

- De la commune de Renens,
- De l'entente intercommunale Mèbre-Sorge
- De la Commission intercommunale de la station d'épuration Lausanne-Vidy (STEP)
- De l'entente intercommunale du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) de Malley, Prilly-Renens.

Dans son examen des comptes La Commission des finances a pu compter sur les explications claires et exhaustives des municipaux et de leurs chefs de service ainsi que des personnes en charges de POLouest et du Service de Défense Incendie. La Commission des finances leur en est dûment reconnaissante.

Bien qu'absent du rapport la Commission souhaite vous faire part ici, oralement, du constat suivant :

La Commission des finances relève avec gratitude l'application des dicastères à éclairer les lignes de comptes de nombreux commentaires. Elle constate cependant que, laissés à la discrétion de chaque service, leurs libellés n'obéit pas à une systématique commune. Pour une plus grande clarté et une lecture facilitée, la Commission recommande l'élaboration, puis l'application, d'une norme propre à les uniformiser tout en les limitant au nombre nécessaire.

### Synthèse et points importants : en chiffres arrondis

Les comptes 2023 présentent un excédent de revenus de près de 2,9 millions. La marge d'autofinancement opérationnelle dégagée s'élève ainsi à 12,4 millions, auxquels s'ajoute le dividende extraordinaire du SIE de 1,1 million. La marge d'autofinancement totale est alors de 13,5 millions. C'est la plus élevée depuis au moins 2011 (Celle de 2018, de 13 millions en est toutefois toute proche).

Le budget 2023 avait escompté un déficit de 6 millions, l'exercice se clôt par un bénéfice de près de 3 millions, soit une amélioration de 8,8 millions.

Du côté des revenus, l'amélioration du résultat est due notamment au rendement excellent de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, de plus de 3 millions supérieur aux attentes, ainsi qu'aux rendements des droits de mutation et de la part qui nous revient de l'impôt sur les frontaliers, apportant ensemble environ 2 millions de mieux, plus le 1,1 million du SIE déjà évoquée, (attribué au fond de renouvellement), Soit environ 6,2 millions

Du côté des charges, il faut relever la discipline de tous les dicastères qui se sont montrés très attentifs à leurs dépenses, tendus qu'ils ont été, vers l'objectif de respecter leurs budgets. Ainsi les charges sous contrôle de l'administration communale sont inférieures au budget et les

résultats comptables de tous les dicastères sont meilleurs que prévus, d'un montant total d'environ 2,6 millions.

Les investissements nets s'élèvent à près de 13 millions. La marge d'autofinancement ayant permis d'en financer la totalité et il n'y a pas eu recours à de nouveaux emprunts.

Le total des investissements planifiés était plus élevé mais, pour des raisons indépendantes de la Municipalité, plusieurs d'entre eux n'ont pas pu être réalisés en 2023. Repoussés à une date ultérieure, ils viendront inévitablement grever nos comptes futurs ; une perspective qu'il faut garder à l'esprit.

Après délibération, la Commission des finances s'est déterminée de la manière suivante :

#### DÉTERMINATIONS DE LA COMMISSION

- C'est à l'unanimité des 7 commissaires présents que la COFIN accepte les compte 2023 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
- C'est avec 5 voix favorables et 2 abstentions que la COFIN accepte les comptes 2023 de la STEP
- C'est à l'unanimité des 7 commissaires présents que la COFIN accepte les comptes 2023 du SDIS Malley
- C'est à l'unanimité des 7 commissaires présents que la COFIN accepte les comptes 2023 de la Commune de Renens

- **M. le Président**

Merci M. Hertig, nous allons pouvoir procéder à l'examen des comptes en commençant par :

#### L'Entente intercommunale Mèbre-Sorge – p. 182 à 185

- J'ouvre la discussion
- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Je ne sais pas si c'est le bon moment pour poser ma question qui est en rapport avec l'introduction du rapport, il est marqué qu'il y a un bénéfice extraordinaire de CHF 1 million aux SIE, or, je sais qu'il y a quelque temps il y avait eu un bénéfice et on avait dit : l'électricité augmente, on va essayer de restreindre l'augmentation du prix de l'électricité. Dans l'introduction il est indiqué : on a reversé CHF 15.00 de dividendes aux actionnaires et donc on a fait du bénéfice, mais je ne sais pas si quelque chose est fait vis-à-vis de SIE pour encadrer le prix de l'électricité pour pas que la hausse du prix soit reportée directement sur la population ? Si c'est une question que je peux poser maintenant ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Sans trahir de secret, M. Hertig a représenté la Ville de Renens à l'assemblée générale de SIE et TVT ce matin, ce sont des chiffres qui sont transparents, des chiffres que vous pouvez retrouver en grande partie dans le rapport annuel que nous avons édité. Votre question a deux axes en fait, c'est de savoir comment redonner à la population, éventuellement, un bénéfice et l'autre c'est comment est fixé le prix de l'énergie ? Je fais juste un petit retour sur l'histoire de SIE : en fait SIE avait beaucoup de liquidités liées au fait que pendant de nombreuses années SIE était une société défiscalisée et lorsque le Canton a entrepris des démarches avec d'autres cantons, d'autres pays pour la libéralisation du marché de l'électricité, nous avons été incités à devenir une SA et à être fiscalisé. Dès lors, lorsqu'on était défiscalisé, on ne pouvait pas distribuer un dividende important aux actionnaires, aux habitants de ces quatre communes et donc, on avait beaucoup d'argent qu'on a décidé de retourner aux collectivités publiques, actuellement sous forme d'un dividende extraordinaire qui sert, dans toutes les communes, à participer au développement actuel des

infrastructures, des écoles et d'autres bâtiments que nous avons à produire. C'est la première réponse à pourquoi il y a un dividende extraordinaire et il va s'arrêter, je crois dans un horizon d'un ou deux ans. L'autre réponse à comment est-ce qu'on fixe le tarif de l'électricité ? On n'a pas toute liberté. Il y a l'Elcom qui nous contrôle et, notamment, ce tarif dépend du prix de l'électron, mais il dépend aussi des investissements que la société consacre pour maintenir un réseau qui soit aussi bon que le nôtre, puisque vous avez vu qu'on n'a quasi pas de pannes. Et donc, des montants peuvent être mis dans le calcul de l'électron et nous sommes arrivés, finalement, à SIE, à produire et à vendre une énergie à un tarif tout à fait comparable à celui des autres collectivités. Il y a même des coûts que l'on n'a pas impactés, mais on ne peut pas non plus la faire gratuitement au prétexte qu'on a de l'argent à dépenser. Donc, on est contrôlé par l'Elcom, il y a des montants que l'on peut des fois ne pas récupérer, on a trois-quatre ans pour récupérer les montants que l'on fixe, on a une prédiction sur ce qu'on va vendre, on fait un tarif, on vend et à la fin de l'année, peut-être qu'on n'a pas assez, versus on a trop encaissé ; l'Elcom alors nous surveille pour nous dire : ça vous devez le rendre, ça vous n'avez pas besoin de le rendre. On est donc supervisé, contrôlé par une instance nationale, on ne fait pas ce que l'on veut et votre proposition, si elle est intéressante, n'est pas applicable tel qu'actuellement. Par contre, en redonnant ces dividendes qui n'ont pas été perçus dans le passé aux collectivités, cela peut financer un bout de collège, un bout d'infrastructure au bénéfice de toutes et tous. Voilà ma réponse.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

En fait, au moment de la guerre en Ukraine, il y avait cette idée que les prix de l'énergie vont exploser et concrètement, on n'a pas de marge de manœuvre sur le prix, si vous voulez, d'un côté on a les médias qui nous disent « vous ne vous rendez pas compte, la guerre en Ukraine, le prix du Kwh va exploser donc, on doit faire des réserves, on doit augmenter l'électricité » mais en fait, finalement, c'est du débat médiatique et ce n'est pas la réalité, la réalité c'est que le prix de l'énergie est encadré et on suit simplement les directives ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

J'ai dit que le prix de vente était encadré, le prix de l'électron n'est pas encadré, c'est l'offre et la demande. Si demain nous avons besoin d'acquérir des électrons et que le climat politique est mauvais, et que le prix du Kwh est à 1. — comme on a pu le voir dans le passé, si malheureusement nous devons nous fournir à ce jour-là, vous aurez un prix de l'électron qui sera à 1.--, ça c'est le marché. Par contre, le bénéfice qu'il est possible de faire pour le transporteur d'électricité est limité, pour chaque client, nous avons des limites aussi que nous pouvons encaisser, pour chaque consommateur, on n'est pas totalement libre, ce n'est pas un marché qui est totalement libre, il est extrêmement régulé. Mais ce qui a bouleversé pas mal d'entreprises, c'est que si nous étions avant à un prix de 5,6,7 centimes le Kwh, quelle que soit la source, quand il y a eu la guerre en Ukraine, il y a eu des mouvements particuliers qui ont même fait que certaines sociétés ont dû acquérir des électrons à des prix très élevés. Mais ce n'était pas lié à la société elle-même, mais aux achats qu'on a faits.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Juste pour préciser, ma crainte c'était, comme pour la TVA tout le monde paie la TVA et finalement on redistribue à certains endroits mais c'est une taxe qui se répartit sur tout le monde. C'est en fait ce parallèle-là. Mais merci pour votre réponse.

- **M. le Président**

Merci M. Favre, la discussion est toujours ouverte – la parole n'est pas demandée – la discussion est close, je continue.

La Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy – p. 187 à 210

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

L'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens – p. 211 à 222

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

### **Comptes de la Ville de Renens**

Nous allons débiter avec le préambule (les pages roses) de 1 à 22

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Administration générale, informatique et sécurité – p. 2a à 11b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Finances – p. 12a à 16b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Centre technique communal – Bâtiment, domaines et logement – p. 17a à 46b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Gestion urbaine et développement durable – p. 48a à 53b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Urbanisme, mobilité et infrastructures – p. 54a à 57b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Culture, jeunesse et affaires scolaires – p. 58a à 71b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Sport, intégration et ressources humaines – p. 72a à 78b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Enfance et cohésion sociale – p. 79a à 100b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Comptes de fonctionnement par nature (pages vertes) p. 101 à 104

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Comptes d'investissements (pages roses) p. 105 à 145

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Bilans comparés (pages violettes) – p. 146 à 156

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Inventaire des titres et des immeubles (pages vertes) p. 157 à 167

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Cautionnements et engagements (pages vertes) p. 168 à 173

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

J'ouvre une dernière fois la discussion générale sur l'ensemble des quatre comptes.

- **Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL**

Je souhaite intervenir sur l'ensemble des comptes car nous avons récemment appris par voie de presse que la Municipalité de Lausanne a décidé de s'octroyer une indexation de leurs salaires, Cette augmentation de CHF 80'000.—porte le salaire du Syndic à CHF 278'531.50 et celui des Municipaux à CHF 259'652.05, vous en conviendrez, ce sont des sommes exorbitantes. A Renens, qu'en est-il ? je souhaite rassurer les Renanaise et Renanais, nombreux à avoir été choqués par les informations lausannoises. Notre Municipalité, quant à elle, a-t-elle également bénéficié d'une indexation ? Si oui, quel a été le montant de l'indexation et les montants des salaires ? Malheureusement, ni les comptes, ni le rapport de la Commission des finances de ce soir ne fournissent ces informations. D'avance je remercie la Municipalité pour ces compléments.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je ne sais pas quel lien vous faites entre Lausanne et Renens, vous ouvrez le sujet qui est le nôtre, et bien nous n'avons à rougir de ce que nous faisons. Nos salaires sont additionnés dans les rubriques « personnel, administration, municipalité ». Nous avons, de mémoire, eu une indexation comme celle du personnel communal en début de cette année, je veux juste m'assurer que ce soit vrai en m'adressant à mes collègues qui sont dans les tribunes. Nous avons une pratique qui est absolument remarquable, qui est celle de redonner tous nos jetons de présences, toutes nos indemnités à la Ville de Renens : à savoir qu'on a un salaire fixe et lorsque l'on assume une présidence, typiquement celle de la POL a une certaine valeur, celle de TVT, SIE a aussi une certaine valeur, celle des TL aussi et tous ces montants retournent dans les comptes de la Ville. Je pense qu'on peut être extrêmement sereins et rassurer la population : on travaille beaucoup d'heures, avec beaucoup d'engagement, avec un salaire correct il est vrai, j'en conviens, mais tous les montants sont là, dans les comptes et si vous avez besoin d'une information complémentaire on peut vous la donner aussi au prochain Conseil. Et c'est vous qui avez voté, qui nous avez donné ces salaires pour les cinq années pendant lesquelles nous sommes là. J'espère ainsi avoir dissipé le doute ou en tout cas ne pas générer de doute sur la qualité de notre travail et les montants que nous recevons. Nous avons reçu 1.7% d'indexation en début d'année.

- **Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL**

Merci M. le syndic pour ces informations. Je n'ai aucun doute sur la qualité du travail qui est fourni par la Municipalité de Renens, toutefois, je souhaiterais avoir des réponses qui sont claires et précises, je l'ai eue pour le montant de l'indexation qui est de 1.7%, mais je souhaiterais maintenant connaître, comme l'ont connu les lausannois, les salaires de notre Municipalité indexés, en toute transparence, s'il vous plait.

- **M. Le Président**

La discussion est toujours ouverte, la parole n'étant plus demandée, M. Hertig, je vous prie de lire les conclusions.

- **M. Philippe Hertig**

## Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le projet présenté par la Municipalité,

Ouï le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE les comptes arrêtés au 31.12.2023 de :

- 1) l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge ;
- 2) la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy (STEP) ;
- 3) l'Entente intercommunale SDIS Malley, Prilly-Renens ;
- 4) la Ville de Renens présentant un excédent de revenus de CHF 2'868'129.-

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur les conclusions :

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

C'est bien d'être attentifs à l'augmentation de la Municipalité, également du Conseil communal, sachant qu'on a voulu effacer quelques points, les Renanaises et Renanais ne sont pas très contents si on augmente les salaires et on enlève des points à l'ordre du jour. Ceci dit, La Fourmi rouge est satisfaite des comptes 2023 de la Ville de Renens, mais nous restons préoccupés par la diminution des ressources fiscales de notre Commune, un phénomène observé depuis plusieurs années en raison des divers mécanismes mis en place par le Canton et aussi par la Confédération. Souvent on est bons pour critiquer, mais pas bons pour féliciter et je prends l'occasion aujourd'hui pour féliciter les Services communaux pour leur bonne gestion des charges maîtrisables. Nous sommes également conscients que les investissements importants sont à venir pour la Ville et que le montant des emprunts demeure conséquent. Toutefois, il est essentiel de ne pas relâcher nos efforts, nous devons continuer à garantir des prestations de qualité auxquelles on a le droit de s'attendre. La prospérité de notre Commune repose sur notre capacité à soutenir et à améliorer les services publics garantissant ainsi un cadre de vie agréable et équitable pour tous. En conséquence, le groupe Fourmi rouge accepte à l'unanimité les comptes 2023 et vous invite à faire de même.

- **M. le Président**

Merci M. Allauca, la discussion est toujours ouverte, la parole n'étant plus demandée, je mets au vote les conclusions.

### **Entente intercommunale Mèbre-Sorge**

Celles et ceux qui acceptent les comptes de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le font par un levé de main

Celles et ceux qui les refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à une large majorité que les comptes 2023 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge sont acceptés.

### **Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy**

Celles et ceux qui acceptent les comptes de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy le font par un levé de main

Celles et ceux qui les refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à une large majorité que les comptes 2023 de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy sont acceptés.

### **Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens**

Celles et ceux qui acceptent les comptes de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens le font par un levé de main

Celles et ceux qui les refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à une large majorité que les comptes 2023 de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens sont acceptés.

### **Ville de Renens**

Celles et ceux qui acceptent les comptes de la Ville de Renens le font par un levé de main

Celles et ceux qui les refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à une large majorité que les comptes 2023 de la Ville de Renens sont acceptés.

La Municipalité souhaite-t-elle prendre la parole ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci pour la confiance que vous nous témoignez au travers de ce vote pour les comptes. Effectivement, nous sommes une Ville aux ressources rares je l'ai dit quelques fois ici. Nous veillons à l'utilisation efficace de nos ressources, nous avons des collaborateurs moins nombreux, sans doute, que dans d'autres communes. Et comme l'a dit M. Hertig, il y a des paramètres qui nous échappent, qui participent, ou pas, à nos revenus, je pense notamment aux droits de mutations, aux frontaliers et d'autres paramètres de ce type-là ainsi que l'installation des sociétés, ça c'est sous l'angle des revenus. Quant à ce que nous investissons, là aussi on est tributaires de factures qui arrivent, ou pas, de chantiers en retard, ou pas. J'aimerais aussi mettre le doigt sur une de nos préoccupations parce que nous sommes une Municipalité cohérente, nous avons tenté aussi de rappeler aux Députés, aux Conseillers d'Etat et au Grand Conseil que la NPIV n'était pas une solution qui était opportune pour les communes aux ressources rares, on a fait le travail qui était le nôtre. Je remercie aussi les Députés qui ont apporté un plus grand soutien à une péréquation plus solidaire et, effectivement, nous avons eu l'occasion de nous exprimer aussi auprès des groupes de travail, dans la presse, pour dire que pour une Ville aux ressources rares, pour un Canton qui devait maintenir une certaine forme de solidarité, cette nouvelle péréquation, qui est décrite comme un succès, n'est pas totalement responsable et solidaire des communes qui ont des ressources plus faibles. On a échoué, elle va entrer en matière et nous verrons comment nous arriverons à proposer des budgets cohérents dans un contexte qui sera quand même assez différent. Mais merci encore à la Commission des finances pour son travail, ses questions toujours pertinentes, aux échanges confrontants et bienveillants que nous pouvons avoir. Merci pour le travail.

- **M. le Président**

Merci M. Le Syndic, j'en profite pour remercier M. Hertig et la Commission des finances pour le travail effectué. Je clos ce point et passe au point 11 de l'ordre du jour.

## **11. Gestion – Exercice 2023**

- **M. le Président**

Je vous rappelle que la Commission de gestion est régie par les articles 113 à 120 de notre Règlement. L'article 120 précisant que « Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil. S'il y a discussion, le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou une partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier ».

Le rapport de la Commission de gestion, ayant été envoyé à chaque Conseiller, ne sera pas lu dans son entier. À noter aussi que les remarques, les vœux et les observations maintenues de la COGEST ainsi que les réponses de la Municipalité y relatives feront partie du procès-verbal. Toutefois, le rapport de gestion reçu dans le courrier avec les documents pour la séance de ce soir ne sera pas repris dans son intégralité.

Mme Angela Thode, Présidente de la Commission de gestion donnera lecture de l'introduction du rapport de sa Commission. Pour chacune des observations maintenues par la COGEST, elle donnera lecture du texte de l'observation, je lirai la réponse de la Municipalité, la détermination de la COGEST sera lue par Mme Thode.

Chaque observation maintenue par la COGEST sera ouverte à la discussion et soumise au vote.

À noter que la Municipalité a la possibilité de s'exprimer une dernière fois avant le vote.

S'agissant des observations non maintenues par la COGEST, celles-ci ne seront pas lues, mais une discussion suivie d'un vote pourrait être demandée par un Conseiller.

À noter que, là aussi, la Municipalité a la possibilité de s'exprimer une dernière fois avant le vote.

Par la suite, j'ouvrirai la discussion générale sur le rapport de la COGEST en priant les Membres du Conseil de bien vouloir mentionner le numéro de la page concernée.

Finalement, la discussion sera ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité, à nouveau en priant les intervenants de mentionner le numéro de page concernée par leur éventuelle intervention. La dernière discussion avant le vote final sera la discussion générale sur la gestion de la Commune.

Ce point de l'ordre du jour sera clos par le vote sur la gestion de l'exercice 2023 de la Ville de Renens.

J'invite Mme Angela Thode, Présidente-rapporteur de la Commission de prendre place à mes côtés afin de procéder à l'introduction de son rapport.

- **Mme Angela Thode**

### **1. Préambule**

Pour cette législature, la Commission de gestion est composée de Mmes Elodie Golaz Grilli, Rosana Joliat, Laurence Plattner, Colette Racloz, Maria Sisto, et Angela Thode, présidente de la

Commission de gestion et de MM. Simon Favre, Florian Gruber, Mehmet Korkmaz, Robert Mulopo, Richard Neal, Michele Scala et Ignacy Wilczynski.

Bien que les visites de dicastères se soient terminées tardivement, les membres de la Cogest ont su relever les manches et ont travaillé d'arrache-pied pour remettre le rapport sur l'exercice 2023. Je remercie la Commission de gestion pour son engagement, les heures de présence, ainsi que pour sa motivation à mener à bien notre mission lors des visites aux différents dicastères.

Nous tenons à souligner particulièrement l'extrême engagement des personnes en charge du chalet à Ondallaz, le directeur de l'établissement du Léman, M. Pirotti et la passion et la minutie de notre archiviste, M. Christian Schülé. De telles personnalités font rayonner Renens. Un tel encadrement permet à notre jeunesse de s'élever de manière sereine avec de belles valeurs.

Dans le registre de ce qui peut être amélioré, notons qu'une meilleure prise en considération des points relevés par la Commission est souhaitable, pour que celle-ci n'ait pas besoin de revenir avec les mêmes questionnements pendant plus de deux années d'affilée, si le problème peut être résolu avant.

Au nom de la Commission de gestion, je tiens à remercier chaleureusement M. le Syndic, les municipaux, le secrétaire municipal, les divers chefs de service et les collaborateurs-trices qui nous ont bien reçus et accueillis. Ils se sont montrés disponibles et se sont attelés à nous donner les renseignements requis et à répondre à nos questions et interrogations lors des visites de dicastères et autres séances. A titre personnel, je tiens à exprimer toute ma gratitude à Mme Anne Lafond, adjointe du secrétaire municipal, pour sa précieuse collaboration et bonne organisation ainsi qu'à M. Veyre, secrétaire municipal et Mme Corrine Simon. Je ne pourrais terminer cette introduction sans également remercier mes collègues pour leurs réflexions, leur travail de rédaction de rapports ainsi que pour leur présence assidue et régulière et leur investissement au cours des échanges et des débats, toujours respectueux et constructifs. J'ai eu énormément de plaisir à collaborer avec eux. Il n'y avait pas de différends politiques et nous avons tous œuvré dans l'intérêt supérieur de la Ville et de ses habitants.

- **M. le Président**

Je vous remercie, Madame Thode et vous propose de passer à la lecture des observations maintenues

- **Mme Angela Thode :**

Je souhaite juste faire une toute petite parenthèse : certaines observations ont été maintenues parce que la Municipalité a mis en place certaines mesures pour lesquelles la Commission de gestion souhaitait voir sur l'année suivante quels seraient les résultats, c'est pour cela que certaines observations ont été maintenues.

### 1.1. Amendes durant les travaux

#### **OBSERVATION 1 :**

La COGEST n'est pas satisfaite de la réponse de la Municipalité car elle ne reflète pas la réalité vécue par les commerçants et leurs clients. Nous demandons donc à la Municipalité de prendre les mesures nécessaires pour améliorer cette situation et de les transmettre à la POL pour application.

Acceptée à l'unanimité des membres présents de la COGEST.

### Réponse de la Municipalité 2024

Concernant l'adoption d'une certaine souplesse dans le cadre des contrôles de terrain de la POL, il existe une convergence entre les attentes de la COGEST, la volonté politique de la Municipalité et la pratique de la POL. Une marge de tolérance est effectivement de mise en ces périodes de travaux impactants. Dès lors, en accord avec la Municipalité et la direction de la POL, une telle marge est appliquée par les agents actuellement. L'élargir encore n'aurait d'effets positifs ni sur les commerçants, ni sur les usagers de la route ou autres infrastructures touchées. Il n'est effectivement pas envisageable de laisser des véhicules obstruer certaines voies de circulation, même en période de travaux. C'est d'ailleurs dans ces cas qu'une approche préventive est utilisée plutôt que des dénonciations systématiques. La Municipalité invite dès lors la COGEST ou les commerçants à lui rapporter, par l'entremise de la promotion économique, les éventuels cas limites vis-à-vis de ladite marge de tolérance afin qu'ils puissent être traités au cas par cas.

**La Cogest décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir son observation.**

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, je mets au vote l'observation 1 au point 1.1.

- Ceux qui l'acceptent
- Ceux qui la refusent
- Ceux qui s'abstiennent

**L'observation est maintenue**

### 1.2. Dédommagements des commerçants

Y a-t-il eu des dédommagements octroyés aux commerçants en raison des travaux ?

#### Réponse orale de la Municipalité

Nous accompagnons le chantier, mais il n'y a pas de dédommagement si les désagréments sont temporaires. À la fin du chantier, les commerçants bénéficieront de meilleures conditions.

#### Réponse écrite de la Municipalité

Il n'y a pas eu de dédommagements financiers octroyés aux commerçants dans le cadre de travaux. Cette position a été adoptée de manière continue par la Municipalité dans l'ensemble des interventions qui concernent l'amélioration de l'infrastructure publique (les grands chantiers de la gare, du tram et du BHNS, mais aussi pour les interventions locales liées aux collecteurs ou à la remise en état des routes, trottoirs ou autres espaces publics).

Plusieurs demandes ont été adressées à la promotion économique depuis le début des grands chantiers, notamment suite à des fermetures momentanées de tronçons routiers ou suite à la disparition de places de parc (travaux regroupés et annoncés sur le site Renens en mouvement). Une réponse claire est systématiquement rendue quant à la non-entrée en matière sur une compensation financière.

La promotion économique propose systématiquement une communication dans le journal communal pour les commerces directement concernés par les travaux et qui en feraient la

demande. Un article dans l'Info Renens permet une mise en lumière dudit commerce durant la période des travaux et donc d'attirer l'attention sur d'éventuels itinéraires de substitution. On note néanmoins que cette option n'est la plupart du temps pas souhaitée par les commerçants.

Finalement la promotion économique propose également de faire le relai d'éventuelles difficultés auprès des gérances ou autres acteurs pouvant apporter un soutien. Cette option ne représente pas un véritable levier d'action, mais permet de pointer certaines situations complexes et parfois d'obtenir des délais pour les commerçants.

A noter que cette thématique touche l'ensemble des villes de Suisse romande. Un sondage a été effectué en ce début d'année auprès des différentes promotions économiques pour comparer les politiques appliquées lors de demandes de dédommagement. Dans la très grande majorité, les villes n'entrent pas en matière mais proposent des services de communication.

### **OBSERVATION 2 :**

La COGEST comprend la position de la Municipalité quant à l'absence de dédommagement financier. Toutefois elle regrette qu'une vision plus large de l'aide aux commerçants ne soit pas envisagée. Par exemple, la visibilité par des panneaux signalétiques, des bons, une meilleure communication, etc.

Acceptée à l'unanimité des membres présents de la COGEST.

### **Réponse de la Municipalité 2024**

Une visibilité assez large est d'ores et déjà offerte par le biais des articles dans l'Info Renens (pour rappel, journal distribué en tout ménage, soit 14'500 exemplaires). Concernant les bons d'achats, un modèle similaire a été testé avec les commerces renanais durant la période du COVID. Si l'exercice a certes rencontré un certain succès auprès des consommateurs, il a été bien plus mesuré du point de vue des commerçants. En effet, ce type d'action a tendance à favoriser certains commerces spécifiques sans bénéficier à la majorité.

Une réflexion est en cours pour tester de nouveaux outils de promotion du commerce local, notamment par le biais d'applications mobiles qui permettent une plus grande flexibilité ainsi que de développer des offres personnalisées en fonction des commerces. Un des acteurs principaux de ce type d'offre en Suisse romande a d'ores et déjà été approché par la Promotion économique. Le concept doit cependant être accepté par les commerçants afin de regrouper le plus possible d'acteurs. Une discussion sera menée en ce sens dans le cadre du Groupe de travail Commerces et avec l'ACR/Association des commerçants de Renens.

Finalement et de manière générale, la Municipalité est consciente que toute communication peut être améliorée. La Promotion économique pourra d'ailleurs s'appuyer à terme sur une équipe communication du Secrétariat municipal renforcée, permettant également une meilleure réactivité ainsi qu'une couverture plus large de l'activité commerciale à Renens.

**La Cogest décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir son observation en attendant de voir les résultats du groupe de travail.**

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion

- **M. Pierre Borloz, PSR**

A votre introduction du traitement de la Cogest, je pensais qu'on ne lisait que ce que qui dans les rectangles rouges, alors que vous lu toute la question. On a tous le rapport, M. Dupuis a proposé en début de séance de raccourcir, je pense que ce bien serait qu'on raccourcisse et qu'on ne traite que les observations.

- **M. le Président**

Merci M. Borloz, je prends note et ça m'arrange aussi, merci. Je l'ai fait dans ce sens pour le public, pour leur donner cette information, je sais que les Conseillers l'ont reçu.

La parole n'étant plus demandée, je mets au vote l'observation 2 au point 1.2.

- Ceux qui l'acceptent
- Ceux qui la refusent
- Ceux qui s'abstiennent

<b>L'observation est maintenue</b>
------------------------------------

### 2.3 Question d'un membre de la Commission de gestion

#### **OBSERVATION 4 :**

La Commission de Gestion souhaite que la Municipalité accélère la mise à disposition de la salle à la location pour les habitants de Renens.

Acceptée à l'unanimité des membres présents de la COGEST.

#### **Réponse de la Municipalité 2024**

**Voir réponse à l'observation à la page 60 du document (point 3.5.28).**

*Nous comprenons la frustration générée. Nous travaillons depuis plusieurs années avec le GAF. Nous avons pris en considération beaucoup de leur demandes et besoins. Nous avons entendu les craintes des habitants, on souhaite éviter que tous les week-ends la police débarque. Le projet a pris du retard, c'est un bel objet qui devrait être mis en location, mais c'est primordial qu'au moment où c'est mis en location que le service soit de qualité et cohérent. Ça prend un peu plus de temps que prévu, nous en sommes conscients, mais cela demande le travail de plusieurs services. Nous allons mettre en place un formulaire pour la location pour les anniversaires des enfants de Renens et une mise à disposition gratuite pour les associations. On est projet pilote pour GELOR ce qui demande également du travail. Pour les enfants de moins de 12 ans, elle est déjà disponible. Avant c'était géré par le GAF, par un couple qui faisait ça depuis des années, aujourd'hui ils n'ont plus voulu s'occuper entièrement de ceci, on doit trouver une mise en application, quelqu'un pour faire les états des lieux, avoir une gestion efficiente des locaux. Il y a aussi beaucoup de gens dans le quartier qui ne veulent pas qu'il se passe des événements à la Grange. Les deux premières années, l'exclusivité de l'utilisation de la Grange était réservée au GAF. Il y avait un accord tacite où le GAF en échange d'assurer l'exploitation du lieu, bénéficiait de l'argent versé par les locataires. Ils n'ont plus voulu continuer. Nous l'avons accepté. Nous avons convenu d'une convention et ils ont maintenant une subvention. Avant on avait peu de prise*

*sur l'occupation car c'est le GAF qui faisait leur programme et qui mettait à disposition la salle sans ligne directrice. La Municipalité a souhaité faire profiter de ce bâtiment à tous les habitants après les travaux. Donc nous sommes dans cet entre-deux. Nous avons un fonctionnement moins souple car nous entrons dans des structures communales un peu plus contraignantes, mais finalement on souhaite que le lieu soit plus largement rendu accessible. Dans les usagers actuels, nous pouvons notamment citer l'école de musique de Renens, a qui ont doit mettre à disposition des locaux en raison de la loi sur les écoles de musiques. Désormais ils peuvent donner des cours à la Grange. Trois fois par semaine, ils occupent la petite salle du haut pour des rencontres avec les parents ou les enseignants ou pour un usage administratif. C'est un de nos projets prioritaires et on avance très concrètement avec les autres services concernés. En termes de bonnes nouvelles, il y a l'évolution des électroménagers qui permettra une utilisation plus large et aussi le bar. A terme, il y aura un investissement dans du matériel multimédia.*

**La Cogest décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir son observation.**

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Concernant le délai, effectivement, vous avez évoqué une durée de deux, qui, effectivement a été dépassée. Ma demande envers la Municipalité était de savoir si il y a un planning qui est prévu pour la mise à disposition officielle, parce que d'après les informations que j'ai en tant que membre du GAF, c'est que cette mise à disposition serait faite à partir du mois d'août de cette année, à partir de la rentrée scolaire, c'est ce qui avait été annoncé par la personne avec qui nous avons eu des échanges du service CJN, j'aimerais juste, pas forcément avoir la confirmation que ce soit là, mais surtout avoir un planning pour l'ensemble des habitantes et habitants qui désiraient pouvoir occuper les locaux.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Concernant votre question, Mme Negri Capt, vous savez aussi bien que moi, puisque vous faites partie du groupe de travail, qu'aujourd'hui on est un peu à l'arrêt puisque la personne qui est responsable est en arrêt maladie longue durée. On est en train de reprendre ce dossier, on a un souci avec GeLoRe, et la facturation mais on est en train d'y travailler, on travaille d'arrache-pied, on espère pouvoir tenir le planning, mais on a autant la volonté que vous de pouvoir mettre cet endroit à disposition des habitantes et des habitants. On y travaille, je vous le redis encore une fois, on l'a dit à la Commission de gestion, cela nous tient autant à cœur que vous. J'espère que l'on pourra bientôt classer cette observation.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je vous remercie, j'ignorais la subtilité de la thématique des problématiques Gelor, mais je vous remercie pour votre réponse.

- **M. le Président**

Merci, la discussion est toujours ouverte, la parole n'étant plus demandée, je mets au vote l'observation 4 au point 2.3.

- Ceux qui l'acceptent
- Ceux qui la refusent
- Ceux qui s'abstiennent

**L'observation est maintenue**

## 2.4 Mail du Marché

### **OBSERVATION 5 :**

La Commission de Gestion ne peut que regretter ces coûts supplémentaires et souhaite connaître ce que la Municipalité a mis en place pour que ce type d'erreur ne se reproduise plus ?

UNANIMITE

### **Réponse de la Municipalité 2024**

Les coûts indiqués dans le tableau ci-dessus proviennent du préavis n°39-2023 et concernent effectivement le réaménagement paysager du Mail du Marché. Pour rappel, les informations données lors des séances du Conseil communal ont expliqué les raisons de la modification des aménagements initialement prévus.

Aujourd'hui, la Municipalité s'est dotée de deux outils transversaux partagés par les différents services communaux et reposant sur les mêmes principes directeurs : le Plan d'affectation communal et le Plan Climat. Tous deux contiennent des préconisations élevées en matière de nature en ville et de perméabilité des sols. Tous les préavis comportent depuis un chapitre dédié, intitulé « Durabilité et Plan Climat », qui permet de vérifier en amont l'adéquation dudit préavis aux principes posés par ces deux outils.

**La Cogest décide, à la majorité des membres présents, de maintenir son observation en attendant de voir son application dans les préavis.**

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, je mets au vote l'observation 5 au point 2.4.

- Ceux qui l'acceptent
- Ceux qui la refusent
- Ceux qui s'abstiennent

**L'observation est maintenue**

## 2.5 Question spontanée

### **OBSERVATION 7 :**

La Commission de Gestion regrette que la Grange de Florissant ne soit toujours pas à disposition de la population renanaise et restera attentive sur ce point l'année prochaine.

ACCEPTÉ A L'UNANIMITE.

### Réponse de la Municipalité 2024

La Municipalité comprend les regrets de la COGEST. Elle poursuit son travail comme précisé lors de la séance, en particulier pour la mise en exploitation régulière de GeLoRe, dès que les tests auront abouti.

**La Cogest décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir son observation.**

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Au-delà de quelques coquilles dans la réponse fournie, notamment que ce n'est pas uniquement un couple qui s'occupait de la location, mais tout un groupe d'habitants du quartier assurant à tour de rôle les inscriptions et le dépôt des clés, je me permets également de compléter la mention qui est notée comme quoi le GAF a refusé de continuer à s'occuper de ça, ce n'est pas tout à fait exact. Pour des raisons, je dirais tout à fait évidentes de comptabilité, l'administration a souhaité que ce ne soit plus une association qui gère la location des locaux, mais que cela passe par l'administration et que c'était de ce cas de facto cohérent qu'on ne puisse plus s'en occuper. Au-delà de ça, il y a les conditions de location, comme vous avez pu l'entendre sont en cours de négociation, on a bientôt une séance qui est prévue et on s'en réjouit. Néanmoins, les locations pour les anniversaires d'enfants les mercredis après-midi, comme il est mentionné dans le texte, les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans sont déjà effectives et, ce, depuis l'ouverture en fait de la Nouvelle Grange, comme on va l'appeler, les deux premières années, le GAF s'était engagé à pouvoir continuer ce service à la population à hauteur de six fois par année, parce qu'ils le faisaient précédemment et effectivement, on a souhaité gentiment passer la main. Ce que je constate, c'est qu'aujourd'hui, sur le site internet de la Commune, on mentionne que pour toute demande d'occupation des locaux on peut appeler la Commune, par contre, je regrette que le règlement qui définit très précisément ce cadre de location pour les enfants jusqu'à 12 ans uniquement le mercredi après-midi, ne figure pas en fait en toutes lettres et du coup, beaucoup de parents, encore ne savent pas si c'est possible ou non de le louer pour des anniversaires. Je pense qu'aujourd'hui dans notre Commune, on a beaucoup d'habitants qui ont envie d'offrir des anniversaires mais qui n'ont pas de lieu adapté, chez eux c'est trop petit ou cela ne convient pas ou cela dérange les voisins et je trouverais intéressant de rajouter cette information sur le site de la Commune.

- **M. le Président**

Merci Mme Negri Capt, la discussion est toujours ouverte, la parole n'étant plus demandée, je mets au vote l'observation 7 au point 2.5

- Ceux qui l'acceptent
- Ceux qui la refusent
- Ceux qui s'abstiennent

**L'observation est maintenue**

## 2.6 Question

### **OBSERVATION 8** (en suspens) :

La Cogest invite la municipalité à trouver des solutions pour inclure les acteurs locaux (commerçants, associations, clubs, etc.) à repenser le concept et recréer un événement qui rassemble les renanais.

### **Réponse orale de la Municipalité 2024**

En lien avec le développement de la question sur la fête de Noël, on ajoute qu'il y a le développement de collaborations avec des commerçants et des associations dans une idée de progression. Toutefois, les associations sont en difficulté actuellement, surtout pour recruter des membres et des bénévoles. Il peut être donc parfois difficile pour elles de rester 6-7 heures à un événement.

+ Renvoi à la réponse concernant la fête de Noël 3.5.17 et 3.5.18

**La Cogest décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir son observation en attendant le bilan pour 2024.**

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, je mets au vote l'observation 8 au point 2.6.

- Ceux qui l'acceptent
- Ceux qui la refusent
- Ceux qui s'abstiennent

J'ai un doute, Mesdames les Scrutatrices, merci de compter.

Pour : 38

Contre : 14

Abstention : 5

**L'observation est maintenue**

## 2.7 Cas maladie de longue durée (question ajoutée le 05.03.2024)

### **OBSERVATION 9 :**

La COGEST est inquiète du nombre de cas d'arrêts de longue durée, notamment au sein des dicastères Enfance-Cohésion sociale et Bâtiment-Domains-Logements. Elle souhaite savoir comment la situation a évolué au cours des dernières années et ce qui a été entrepris en matière de santé au travail, notamment en matière de bien-être psychologique.

**ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ****Réponse de la Municipalité 2024**

Pour rappel, la notion de longue durée qui a été retenue pour les chiffres ci-dessus concerne des arrêts de plus de 30 jours, ce qui n'est pas très long quand on considère que les médecins, à ce jour, ont tendance à faire des certificats médicaux de 30 jours dès que le patient évoque des problèmes de sommeil ou similaires.

En termes relatifs, le nombre de cas est certes plus élevé dans les services ECS et BaDoLog, mais cela reste tout à fait raisonnable (0.28 cas, respectivement 0.26 cas par personne). La tendance est plutôt à la baisse.

Par ailleurs, cette différence s'explique par la population de ces services :

→ ECS : le personnel est composé essentiellement de femmes. Plusieurs des cas mentionnés ci-dessus concernent des femmes enceintes qui ont été arrêtées plus de 30 jours avant l'accouchement (ce qui n'est pas exceptionnel) ou qui ont une grossesse difficile. Par ailleurs, la pénurie de personnel dans le secteur peut aussi être mentionnée car elle met une certaine pression sur le personnel en place.

→ BaDoLog : dans ce service se trouvent notamment les auxiliaires de nettoyage. Cette population est vieillissante et exerce un métier pénible. Avec l'âge, les maladies sont plus sérieuses (cancer) et les opérations entraînent de plus longues convalescences. L'implémentation du programme SET (Santé et Travail) et du nouveau logiciel de suivi des absences Biings devrait permettre de détecter plus rapidement les éventuels problèmes qui pourraient durer dans le temps. Il en est de même de la présence rapprochée des Partenaires RH. Par ailleurs, les ateliers qui sont faits dans les services permettent d'identifier, secteur par secteur, les besoins et problématiques pour pouvoir agir dessus.

Les différentes actions en cours nous donnent espoir que la tendance va continuer à baisser.

**La Cogest décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir son observation en remarquant qu'il ne fait pas bon être une femme ni un.e senior.**

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

On sait que dans les cas d'arrêts de longue durée, la reprise du travail est un facteur essentiel en fait et qu'il faut suivre vraiment de manière proche les gens qui reprennent le travail après une absence de longue durée, notamment dans des cas de burnout ou de mobbing, étant donné que c'est une population qui est plus à même de retomber dans un burnout si elle n'est pas suivie convenablement. Je voulais savoir de la part de la Municipalité qu'est ce qui est mis en place pour, une fois que ces personnes reviennent, les accompagner dans leur retour au travail et comment s'assurer de ne pas avoir à nouveau un épisode de burnout. On sait que plus de 50% des cas qui ont eu des arrêts de longue durée retombent en burnout moins d'une année après avoir recommencé leur activité professionnelle.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

J'ai un problème de forme, la gestion vient, fait un rapport, Mme Thode l'a dit on a fait moultes séances et vous nous interrogez sur ce qu'on va faire en 2024 et 2025. Le problème que j'ai c'est

que lors de ces séances on a évoqué ces thèmes. Votre question est pertinente, on est extrêmement préoccupés mais ce n'est pas le moment du débat. Je pense que là on est hors débat. Vous ouvrez de nouvelles questions sur le rapport de gestion, vous devez statuer sur ce qui a été fait, les réponses que l'on donne. Mais autrement, pardonnez-moi, vous vouliez écourter cette séance, il faudra qu'on reporte le repas à demain parce qu'on peut bien vous répondre, mais ce n'est plus le moment, je pense qu'on est hors du temps. La Commission de gestion a fait son travail, vient avec un rapport, dit on aimerait les infos l'année prochaine, vous les aurez l'année prochaine. Mais je peux vous rassurer si la formulation est mauvaise par rapport aux femmes et aux seniors, on est extrêmement attentifs aux conditions de travail de nos collaboratrices et collaborateurs. Restons dans le cadre du thème, vous avez ce rapport, je vois vos préoccupations et je vous invite à rester dans le cadre, sinon on ne s'en sortira pas.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je vous remercie M. Clément, ma question était plutôt... on est bien d'accord, la Commission de gestion doit agir et nous également sur ce qui s'est fait en 2023, ma remarque était à propos de 2023. Je suis novice, ce n'est que ma première législature, mais j'avais l'impression que quand le Président ouvre la discussion, on peut également poser des questions, même si la Commission de gestion n'a pas traité le point, mais peut-être que je me trompe. Pour ma part, si vous répondez l'année prochaine, cela me convient tout à fait, je vous remercie.

- **M. le Président**

Merci Mme Negri Capt. La discussion est toujours ouverte, la parole n'étant plus demandée, je mets au vote l'observation 9 au point 2.7

Juste avant de mettre au vote, je voulais juste apporter quelques précisions. Madame Negri Capt, oui, quand la discussion est ouverte chaque Conseillère et Conseiller a le droit de prendre la parole, vous avez tout à fait raison, juste cette petite précision.

Je mets au vote l'observation 9 au point 2.7

- Ceux qui l'acceptent
- Ceux qui la refusent
- Ceux qui s'abstiennent

<b>L'observation est maintenue</b>
------------------------------------

## 2.8 Santé au travail (question ajoutée le 05.03.2024)

### **OBSERVATION 10 :**

La Commission de Gestion prend acte des actions mises en place pour la sécurité au travail. Toutefois, elle souhaite connaître les actions concrètement menées de prévention et les mesures mises en place afin de préserver la santé mentale des collaborateurs.

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **Réponse de la Municipalité 2024**

La santé mentale est l'une des principales causes d'absentéisme depuis 2-3 ans. C'est notamment l'une des raisons pour la création d'une Commission Santé séparée de la Commission Sécurité. Comme la réponse écrite ci-dessus le démontre, des actions pour la santé mentale ont déjà été entreprises :

→ La formation des managers est une action très importante pour la santé mentale. En effet, les problèmes relationnels constituent une grande partie des causes d'absentéisme pour problèmes de santé mentale en lien avec le professionnel. De plus, des managers mieux formés permettront de détecter plus rapidement les problèmes rencontrés par le personnel et mettre en place un accompagnement plus rapidement. Le management est une pièce centrale pour améliorer la situation.

→ L'enquête QVT (Qualité de Vie au Travail) a également permis d'identifier les difficultés de charge mentale du personnel. Les résultats de cette enquête vont permettre de mettre en place des actions ciblées sur les besoins exprimés. Ainsi, en 2024, deux formations en lien avec la santé mentale sont planifiées :

- Ateliers de sensibilisation à la santé mentale dispensés par l'AI qui propose une approche généraliste, une sensibilisation à la santé mentale. Ces ateliers seront proposés au management qui est, comme dit plus haut, une pièce centrale du bien-être du personnel.

- Des cours de « premiers secours » en santé mentale qui permettent de donner des outils sur la manière de détecter et d'agir en faveur du personnel qui présenterait des signes avant-coureurs de problèmes de santé mentale. Ces cours seront proposés à certains collaborateurs pour qu'ils soient des personnes de contact et de confiance pour leurs pairs.

La question de la santé mentale n'est pas simple à gérer et relève très souvent de la sphère privée. Les causes sont souvent personnelles. Notre rôle en tant qu'employeur est de lutter contre les causes qui pourraient être professionnelles et de détecter les personnes qui pourraient être en souffrance afin de les accompagner ou de les aiguiller. Mais il faut faire attention à ne pas sortir de notre rôle.

**La Cogest décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir son observation et reviendra lors du prochain exercice sur les résultats obtenus.**

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion

La parole n'étant plus demandée, je mets au vote l'observation 10 au point 2.8

- Ceux qui l'acceptent
- Ceux qui la refusent
- Ceux qui s'abstiennent

**L'observation est maintenue**

## 2.9 SDIS – Disponibilité du personnel communal (question ajoutée le 06.03.2024)

### **OBSERVATION 12 :**

La COGEST ne comprend pas la décision de la Municipalité et de ces informations, nous remercions la Municipalité de nous transmettre plus de complément.

La Municipalité peut-elle également renseigner la Commission de Gestion sur la pratique dans d'autres villes (Nombres d'heures mises à disposition des employés pour les pompiers) ?

**C'est à l'unanimité que la Cogest souhaite maintenir cette observation**

### **Réponse de la Municipalité 2024**

La Municipalité pense qu'une libération, équivalent peu ou prou à une semaine de travail à plein temps, est gérable par l'entier des services en termes organisationnels. En allant au-delà de 40 heures par année, le travail non effectué va se reporter sur d'autres collaboratrices et d'autres collaborateurs. Elle a aussi estimé, sachant que ces heures d'intervention sont payées par le SDIS Malley, Prilly-Renens, qu'il serait délicat d'aller au-delà du nombre d'heures précitées pour des raisons d'équité. En effet, d'autres personnes ont des engagements au bénéfice de la société civile et elles ne peuvent pas bénéficier d'heures de congé payées pour les effectuer. Toutefois, la Municipalité va poursuivre ses réflexions et elle y répondra de manière circonstanciée dans le cadre du postulat déposé par M. le Conseiller communal Luis Guedes intitulé « Pour une commune sécurisée et qui montre l'exemple ».

Vous trouverez également, ci-après et de manière anonymisée, les pratiques pour certaines villes :

- personne libérée, temps de travail compté, mais pas de solde pompier si c'est durant le temps de travail
- a rejoint VIDIS depuis juillet 2023, plus de pompier volontaire la journée, donc la question ne se pose plus
- personnel libéré, temps de travail compté, solde payée, pas de limitation
- temps de travail compté, mais sans HS, solde pompier pas payée
- temps de travail compté, mais sans possibilité de comptabiliser des HS dans la journée
- max 42h/an pour interventions + max 3 jours pour cours obligatoires peuvent être pris sur le temps de travail, mais pas de solde pompier si sur temps de travail.
- temps de travail compté, pas de limite (mais très peu d'intervention)
- personnel libéré, mais temps de travail non compté
- heures non comptées comme heures de travail (pris sur les HS)
- temps de travail compté, personnel reçoit le salaire + la solde de pompier (comme à Renens).

**La Cogest décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir son observation en attendant la réponse au postulat déposé par M. le conseiller communal Luis Guedes.**

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion

La parole n'étant plus demandée, je mets au vote l'observation 12 au point 2.9

- Ceux qui l'acceptent
- Ceux qui la refusent
- Ceux qui s'abstiennent

**L'observation est maintenue**

## 2.10 Communication sur les manifestations.

### **OBSERVATION 14 :**

**La COGEST souhaite que la Municipalité réfléchisse à intensifier la visibilité des différentes manifestations (par exemple des affichages dynamiques à différents points de la ville).  
Acceptée à l'unanimité des membres présents de la COGEST.**

#### **Réponse de la Municipalité 2024**

La question de l'affichage dynamique, ou l'affichage numérique, doit être abordée dans le cadre du futur préavis sur l'affichage public. Cependant, la Municipalité peut d'ores et déjà annoncer qu'elle souhaite privilégier une certaine sobriété numérique sur l'espace public et n'ira donc pas dans le sens de ce type d'affichage.

D'autres propositions sont par contre à l'étude avec notamment une utilisation de bâches installées à des points de circulation stratégiques ou encore le renforcement de notre offre en infrastructures provisoires d'affichage (à l'instar de celles utilisées durant les périodes électorales ou dans le cadre d'exposition plein air – dessins d'écoliers, etc.).

**La Cogest décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir son observation.**

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion

La parole n'étant plus demandée, je mets au vote l'observation 14 au point 2.10

- Ceux qui l'acceptent
- Ceux qui la refusent
- Ceux qui s'abstiennent

Comme c'est serré, Mesdames les Scrutatrices, merci de compter

Pour : 31

Contre : 21

Abstention : 4

**L'observation est maintenue**

## 2.11 Question

### **OBSERVATION 15 :**

**La Commission considère que la recherche des informations est difficile. La Commission estime nécessaire que le système de classement et de recherche des documents du conseil soit revu et amélioré.**

#### **Réponse de la Municipalité**

La réponse apportée à la Commission de gestion lors de sa venue faisait état d'un projet de refonte prochaine du site internet de la Ville de Renens. Celle-ci permettra notamment de retrouver

l'entier des différentes interventions parlementaires plus aisément. Un moteur de recherche multicritères permettra des recherches par mots-clés. Il offrira également la possibilité de retrouver les objets que les Conseillères communales et les Conseillers communaux auront déposés. Et il va sans dire que les postulats déposés seront intégrés. Le préavis devrait être déposé durant le second semestre 2023.

**La Cogest maintient son observation en attendant le préavis.**

#### **Réponse de la Municipalité 2024**

Le préavis N° 42-2023, intitulé : « Refonte des sites internet de la Ville de Renens et révision de processus en vue du développement de la cyberadministration - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 247'500.- Réponse aux postulats intitulés « La fracture numérique : une réalité source de marginalisation et d'inégalité...Réduisons-là à Renens » et « Visibilité des élu.e.s sur le site internet de la Commune de Renens » » a été approuvé par le législatif lors de sa séance du 9 novembre 2023. Ce préavis répond aux attentes exprimées par la Commission de gestion et la nouvelle mouture du site devrait être en ligne au début de l'année prochaine.

**La Cogest décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir son observation en attendant la nouvelle mouture du site.**

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion

La parole n'étant plus demandée, je mets au vote l'observation 15 au point 2.11

- Ceux qui l'acceptent
- Ceux qui la refusent
- Ceux qui s'abstiennent

**L'observation est maintenue**

#### 2.12 **Question**

##### **OBSERVATION 16 :**

**La Commission considère qu'il est nécessaire de rendre visibles les conditions de location et le calendrier pour la location des salles.**

#### **Réponse de la Municipalité**

Les conditions de location sont définies dans le Règlement de location et d'utilisation en ligne sur le site [www.sallespectacles.renens.ch](http://www.sallespectacles.renens.ch) à l'exception des tarifs de location. Ces derniers pourraient effectivement apparaître sur le site à titre indicatif. Cependant, ils correspondent à une base à laquelle peuvent s'ajouter différentes prestations (technique, nettoyages, aménagement particulier) définies en étroite collaboration avec l'administrateur

La mise en ligne des disponibilités de la Salle de spectacles est actuellement en réflexion. La complexité liée à plusieurs espaces qui peuvent être utilisés simultanément (grande salle, buvette, deux salles de conférences) nécessite l'intervention de l'administrateur. En effet, afin d'éviter des

incompatibilités d'usage (cérémonie de deuil à la buvette et spectacle scolaire avec 400 élèves dans la grande salle), il est précisé sur le site internet les démarches à effectuer pour valider une location, en particulier la prise de contact avec l'administrateur pour détailler la nature de la location. Ces éléments méritent une attention particulière dans la mise en place d'un agenda en ligne.

**La Cogest maintient son observation. Une tarification et un planning de l'occupation, affichés en ligne, nous semblent indispensables.**

#### **Réponse de la Municipalité 2024**

Dans le but d'améliorer la visibilité des salles disponibles et de permettre les réservations, le suivi, la facturation et la gestion en ligne, la Municipalité poursuit le développement de gestion centralisée avec la solution informatique GELORE.

L'état d'avancement de GELORE, et notamment des outils de facturation et de planning d'occupation, conditionne la mise en ligne des réservations pour les salles à louer.

**La Cogest maintient son observation en attendant le résultat du préavis 42-2023. Une tarification et un planning de l'occupation, affichés en ligne, nous semblent indispensables.**

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion

La parole n'étant plus demandée, je mets au vote l'observation 16 au point 2.12

- Ceux qui l'acceptent
- Ceux qui la refusent
- Ceux qui s'abstiennent

**L'observation est maintenue**

#### 2.13 **Question**

##### **OBSERVATION 17 :**

**La Commission regrette que la Municipalité ne saisisse pas l'opportunité offerte par les lieux de passage importants pour améliorer la visibilité des événements et manifestations du moment.**

#### **Réponse de la Municipalité**

La Municipalité reviendra prochainement auprès du Conseil communal avec un préavis relatif à l'affichage public. Celui-ci abordera notamment l'affichage culturel et celui en lien avec la prévention. Il est à noter que des autorisations sont délivrées ponctuellement par la Ville de Renens pour la pose de banderoles promouvant des événements aux abords de carrefours. La loi sur la circulation routière restreint également l'affichage aux abords des voies de circulation.

**La Cogest maintient son observation en attendant le préavis.**

#### **Réponse de la Municipalité 2024**

La Municipalité maintient la réponse qui a été faite pour l'exercice 2022.

**La Cogest décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir son observation en attendant le préavis.**

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion

La parole n'étant plus demandée, je mets au vote l'observation 17 au point 2.13

- Ceux qui l'acceptent
- Ceux qui la refusent
- Ceux qui s'abstiennent

Comme c'est serré, Mesdames les Scrutatrices, merci de compter

Pour : 35 on est au-delà de la moitié des Conseillères et Conseillers présents ce soir, donc l'observation est maintenue. Si vous êtes d'accord, je ne pose pas les autres questions.

**L'observation est maintenue**

- **M. le Président**

Nous avons terminé de parcourir les observations maintenues.

- J'ouvre la discussion générale sur les observations non maintenues :

La parole n'est pas demandée

- J'ouvre la discussion générale sur le rapport de gestion :

La parole n'est pas demandée.

- J'ouvre la discussion générale sur le rapport de la Municipalité :

La parole n'est pas demandée

- J'ouvre la discussion générale sur la gestion de la Commune :

La parole n'est pas demandée

- **M. le Président**

Mme Thode, vous pouvez procéder à la lecture des conclusions. Excusez-moi, je vous passe la parole, M. le Syndic

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Effectivement, on a passé quelques minutes pour les observations. Vous les avez votées, nous en prenons acte et nous allons bien sûr travailler avec ça. Le rapport, quand même, fait état d'une activité dense, importante au sein de la Ville et je peux vous assurer qu'en tous cas la Municipalité, nos services sont à la disposition, contrairement à ce qui pu être écrit ici ou là qu'on avait de la peine à répondre parfois, non ! nos services sont à disposition, ouverts et autant Mme Lafond, M. Veyre que les Chefs de tous les services étaient là pour donner des réponses. Le climat est bon et je pense que les réponses sont transparentes, claires, quelques fois il est vrai qu'on avance trop lentement sur un projet parce que c'est aussi le fait d'un processus démocratique et on n'est pas toujours tout seuls à porter tous les dossiers, mais je pense qu'on peut être fiers, vous, nous,

du travail réalisé ainsi que des prestations dispensées par notre administration. Je tenais juste à dire cela avant le vote. Merci.

- **Mme Angela Thode**

## **CONCLUSION**

Le Conseil communal de la Ville de Renens

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,

Oùï le rapport de la Commission de Gestion,

## **APPROUVE**

La gestion de l'exercice 2023 et donne décharge aux organes responsables.

- **M. le Président**

Merci Mme Thode. Je mets au vote les conclusions du rapport de gestion :

- Ceux qui les acceptent
- Ceux qui les refusent
- Ceux qui s'abstiennent

**C'EST À UNE LARGE MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU RAPPORT DE GESTION  
2023 SONT ACCEPTEES**

Est-ce que la Municipalité souhaite prendre la parole ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je l'ai fait juste avant, merci pour ce vote de confiance, merci pour ce vote final et on travaillera sur les éléments que vous avez encore relevés comme étant potentiellement améliorables. Merci à vous.

- **M. le Président**

Merci M. le Syndic. Je remercie Mme Thode et la Commission de gestion pour le travail effectué et je passe au point suivant de l'ordre du jour. Oui, M. Neal, je vous passe la parole exceptionnellement, parce que quand je clos le point, je n'y reviens plus.

- **M. Richard Neal, PSR**

Merci, je reprendrai la Présidence (*de la Cogest*) après Angela Thode dès le 1<sup>er</sup> juillet. Est-ce que je peux voir les membres de la Commission de gestion à la fin pour qu'on fixe déjà une première séance, cela évitera moult doodle et autres messages par WhatsApp. Merci

- **M. le Président**

Merci M. Neal. Est-ce que je peux passer au point 12 ? Cela semble être le cas donc je passe au point 12.

## 12. Rapport de Commission – Préavis N°62-2024 – Adoption du plan d'affectation communal (PACom) – Réponse aux postulats intitulés « Préserver le patrimoine bâti » et « Inscrivons dans le PACom en révision des références à l'utilisation de matériaux durables »

M. le Président invite M. Basile Zufferey, Président-rapporteur, à faire lecture des délibérations son rapport (*le rapport in extenso est inclus au procès-verbal*).

- **M. Basile Zufferey, Les Vert.e.s**

Date : 30.04.2024 / 06.05.2024

Lieu : Salle de conférence du CTC

### **Membres de la Commission :**

	Présent	Excusé	Absent
Basile ZUFFEREY (Président / Les Verts)	X		
Verena BERSETH (Fourmi Rouge)	X		
Sandra MARTINELLI (PLR-PVL)	X		
Muriel ROSSEL (PS)	X		
Marc CHAMBAZ (Les Verts)	X		
Naim SMAKIQI (PS)	X		
Stéphanie NEGRI CAPT (PLR-PVL)	X		
Simon FAVRE (Fourmi Rouge)	X		
Colin Metraux (UDC)	X		

### **Invité(s)** :

La Municipalité est représentée par :

Jean-François Clément, Syndic

Tinetta Maystre, Municipale

Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale (présente le 30 avril uniquement)

Et accompagnée dans sa présentation par :

Mélanie Artique, cheffe de projet du PACom

Adrien Curti, juriste

Catherine Merz, responsable bureau des autorisations

### **Introduction :**

Le PACom est l'acronyme de Plan d'affectation communal. Il est composé d'un plan et d'un règlement. Il fixe les règles en matière d'affectation, de constructibilité et d'utilisation du sol sur la majeure partie du territoire de la Commune. Pour le solde ce sont les plans d'affectations en vigueur qui s'appliquent. Il répond aux exigences fédérales et cantonales, notamment, La LAT, le Plan d'Affectation Cantonal et le Plan directeur intercommunal de l'Ouest.

Le PACom s'adresse aux autorités communales et aux propriétaires fonciers souhaitant développer un projet de construction ou de rénovation mais ne s'adresse toutefois pas aux objets existants tant qu'ils ne sont pas modifiés.

### **Objet du préavis :**

1. Adopter le dossier du PACom
2. Accepter les réponses de la Municipalité aux oppositions
3. Lever les oppositions
4. Approuver les réponses de la Municipalité aux 2 postulats
5. Autoriser le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de plusieurs parcelles

### **Thématiques majeures :**

1. Patrimoine bâti :
  - Protection de l'identité du bâti renanais
  - Renforcement de la protection des bâtiments recensés
2. Patrimoine paysager :
  - Protection de la biodiversité
  - Maintien et amélioration de la qualité de vie
  - Réponses aux changements climatiques
  - Espaces paysagers et cours d'eau
  - Arborisation
  - Nouvelle zone de verdure et zone affectée à des besoins publics
3. Logement :
  - 50% LUP pour les nouveaux immeubles de 4 logements et plus
  - Densification ponctuelle dans la zone centrale et la zone d'habitation de moyenne densité
  - Pas de nouvelles zones à bâtir
  - Abandon de l'affectation mixte habitation/activité
4. Stationnement :
  - Respect des mesures OPair (Le plan OPair est un instrument de coordination qui permet de concilier le développement de l'agglomération et le respect de la législation fédérale en matière de protection de l'air) : Limitation des places de stationnement par logement
  - Encouragement au report modal (mobilité douce)
  - Création de parking de quartier
5. Zone d'activité :
  - Conserver dans la mesure du possible les activités présentes sur le territoire

### **Questions de la Commission à propos du plan d'affectation et de son règlement :**

- Pourquoi ne pas admettre de démolition-reconstruction dans les zones protégées ?
  - *Le recensement ainsi que le règlement lié au potentiel sont régis au niveau cantonal*
- **Art. 6-8**

Qu'est-ce la CAPU ?

  - *La CAPU (Commission d'architecture, du paysage et d'urbanisme) est formée au minimum de 3 experts externes nommés en début de législature. Elle est consultée pour les projets de sensibilité ou de taille importantes.*
- **Art. 9**

Pourquoi les zones Quartiers-jardins DS II et III ont la même abréviation (ZHFD) ?

  - *Il s'agit d'une erreur de rédaction. (Il s'agit bien de ZHFD A et ZHFD B)*
- **Art. 13 alinéa 3**

Pourra-t-on scinder une parcelle et comment se calculera alors le taux des aires de végétation ?

- *Si la parcelle est suffisamment grande pour la scinder en deux, le calcul sera exactement le même. Aucune aire de végétation introduite par le PACom ne réduit les droits du propriétaire. Chaque fractionnement est toutefois soumis à la Municipalité.*

- **Art. 14 alinéa 2**

La surface végétalisée située au-dessus d'une construction souterraine compte pour moitié. Par rapport à quoi ?

- *Par rapport à une même surface dont la couche de terre est égale ou supérieure à 1,5m*

- **Art. 14 alinéa 4**

Un commissaire remarque que la taille et le nombre d'arbre majeur à planter sur une parcelle sont très contraignants compte tenu de la déclivité et de la petite taille des parcelles.

- **Art. 15 alinéa 1**

Quels sont les critères utilisés pour définir le choix des arbres adaptés aux changements climatiques ?

- *Une liste d'essence adaptées est disponible auprès service technique. Cette liste est mise à jour conjointement avec d'autres villes du canton.*

- **Art. 16**

Cet article est-il aussi valable pour les privés ?

- *Non*

- **Art. 18 alinéa 1**

Peut-on exiger l'inscription au registre foncier ?

- *Oui*

- **Art. 19**

De quel mouvement de terre parle-t-on ?

- *Il est interdit de modifier le niveau du terrain naturel de plus d'1m.*

- **Art. 21**

Que signifie cet article ?

- *Lisérais noir foncé sur le plan : le bâtiment a ouverture sur la rue, il est interdit de fermer. (à l'aide de barrière notamment)*

- **Art. 24**

Avez-vous une idée du coût des projets LUP ? Ne faudrait-il pas faire un rapport pour connaître les incidences financières ?

- *Seuls les logements à loyer modérés (LLM) sont subventionnés par la commune.*
- *Il est aujourd'hui très difficile de chiffrer cet impact car il dépend des projets futurs et du nombre de logements LLM prévus.*
- *La Municipalité a choisi le quota et n'a pas eu besoin de faire un rapport.*

- **Art. 28**

Que signifie cet article ?

- *Il est interdit de construire des logements sans prévoir un espace de stockage minimal. (cave, grenier, ...)*

- **Art. 29**

Que signifie cet article ?

- *Il est interdit de construire des logements en sous-sol. (qui n'ont pas d'ouvertures directes vers l'extérieur)*

- **Art. 30 alinéa 3**

Une piscine compte-t-elle comme surface bâtie

- *Oui*

- **Art. 32 alinéa 3**

Un commissaire demande des éclaircissements sur cet article

- *Le balcon peut déborder d'1,5m au maximum sur l'espace de non-bâti. Il n'est pas comptabilisé dans l'IOS jusqu'à 2m de profondeur.*

- **Art. 33 alinéa 3**

La végétalisation des toitures en présence de panneaux solaires n'amènerait-elle pas trop de contrainte d'entretien ?

- *La Municipalité a une liste spécifique sur la végétation de toiture. Le type de substrat doit être choisi en fonction de chaque projet.*

- **Art. 38**

Un commissaire demande des éclaircissements sur cet article

- *La municipalité souhaite limiter les enseignes publicitaires mal intégrées.*

- **Art. 41**

Qui est capable de faire ces diagnostics et qui est capable de l'interpréter ?

- *L'objectif de cet article est de pousser le maître d'ouvrage et ses mandataires à traiter le thème du réemploi. Ils doivent établir une analyse du potentiel de ce qui peut être réutilisé. A la suite, c'est de la compétence du service communal concerné de l'interpréter et de le discuter.*

- **Art. 68**

Quelle est la différence entre activités non-gênantes et moyennement gênantes ?

- *les acti*

- **Art. 76 alinéa 3**

Pourquoi l'installation de restaurant est-elle uniquement possible au rez ?

- *Afin d'animer la rue et dans un but de sociabilisation.*

- **Art. 77**

Pourquoi l'ordre non contigu est-il obligatoire ?

- *Il s'agit là du maintien des règles précédentes, dont la pertinence avait été validée.*

- **Art. 80**

Pourquoi ne pas calculer plus haut l'indice de masse ?

- *C'est d'après une étude de ce qui est existant sans forcément développer des droits supplémentaires*

- **Art.82**

Pourquoi la hauteur des constructions était-elle fixée à 20 mètres ?

- *Le tertiaire ne se développe pas forcément en hauteur*

- **Art. 100**

Sur quel principe est basée le calcul des indices par secteurs ?

- *Il est basé sur une norme cantonale.*

- **Art. 106**

Pourquoi toutes les voies en bleu n'ont-elles pas d'affectation ?

- *Ceci est compétence des CFF en lien avec les chemins de fer mais ne peuvent pas faire de l'immobilier*

- **Art. 115**

Quels sont les moyens d'action sur les jardins protégés ?

- *C'est une étude du SDOL qui s'occupe du recensement des jardins, cette étude relève aussi la présence de muret, arbre remarquable, etc.*

- **Art 118**

Pourquoi restreindre les places de parcs à 0,75 par logement

- *Les calculs ont été définis ainsi selon les normes VSS avec un facteur de réduction calculé en fonction de la desserte de la zone en transport public.*

Et les places de parcs pour les restaurateurs ?

- *Un restaurateur n'a pas de place attribuée*

Le projet Malley Central respecte-t-il les mêmes normes ?

- *Oui*

Qu'en est-il des places pour personnes à mobilité réduite ?

- *Leur nombre est également géré par les normes VSS*

Un commissaire n'est toutefois pas d'accord sur le fait qu'une villa à 1 logement doit se contenter de 2 places de parc (art.118 – annexe 7).

- *Il lui est expliqué que c'est vraiment pour améliorer la qualité des espaces verts.*

- **Art 153**

Avez-vous une estimation du nombre de parcelles non bâties ?

- *Moins d'une dizaine*

### Réponse aux postulats

- **Préservation du patrimoine bâti dans le PACom**

- *Création d'une zone préservant les grands ensembles du XXe siècle*
- *Renforcement de la protection des bâtiments en note 3 et 4*
- *Création de secteur de protection du site bâti qui protège les ensembles bâtis et leurs abords*

- **Références à l'utilisation de matériaux durables**

- *Intégration d'un article (art.40 du RPACom)*
- *Intégration d'un article concernant le réemploi des matériaux dans le règlement du PACom (art.41 du RPACom).*

Suggestion d'un commissaire : important de respecter le coefficient énergétique

- *Réponse Municipalité : le respect des coefficient énergétiques doit être conforme aux normes quel que soit le matériau utilisé.*

## **Réponse aux oppositions**

Chaque réponse aux oppositions est expliquée aux commissaires.

- **5.2.6**
  - *Souhait des opposants de renforcer la protection des jardins au Nord du ch. du Mottey*
  - *Opposition à la ZHMD B (hauteur des constructions, réduction de l'indice d'utilisation du sol)*
- **5.2.8**
  - *L'opposant désirerait une démolition-construction et n'est pas d'accord avec le calcul du quota des LUP.*
- **5.2.9**
  - *Les accords notifiés entre la Municipalité et les propriétaires antérieurs au PACom ne sont pas remis en cause.*
- **5.2.11**
  - *L'opposant désirait que la Commune lui accorde 3 logements constructibles mais le PACom limite à 2 logements en zone villa pour conserver le caractère de la zone.*
- **5.2.12**
  - *En 1946, une zone périphérique permettait d'avoir des bâtiments plus denses. Ce projet routier a été abandonné. Le PACom ne prévoyant pas une double affectation, la Commune a donc dû lui attribuer une seule affectation. Le canton n'acceptant pas la dédensification, seule la ZHMD était possible.*
- **5.2.14**
  - *Les zones mixte activité/logement ne sont plus possibles selon le plan directeur cantonal. Afin d'éviter un exode des entreprises mises sous pression, la Municipalité a souhaité conserver des zones adaptées aux besoin des entreprises locale.*

Avant de délibérer, la Commission remercie la Municipalité et les personnes en charge de ce travail considérable. Un commissaire juge toutefois dommage qu'il reste de nombreux Plans partiels d'affectation non intégrés.

## **Détermination de la Commission**

### **1 – Adopter le PACOM**

- *6 oui 2 abstentions*

### **2 – Accepter les réponses de la Municipalité aux oppositions**

- *accepté à l'unanimité*

### **3 – Lever les oppositions**

- *7 oui 1 abstention*

### **4 – Approuver les réponses de la Municipalité aux 2 postulats**

- *accepté à l'unanimité*

## **5 – Autoriser le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de plusieurs parcelles**

➤ *accepté à l'unanimité*

- **M. le Président**

Merci M. Zufferey. J'ouvre la discussion sur ce rapport de Commission :

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

J'ai participé en tant que commissaire à cette Commission du PACom et je remercie chaleureusement les membres de la Municipalité qui l'ont représenté ainsi que les Chefs de service et divers collaborateurs. Cela nous a donné l'occasion d'avoir eu deux séances riches en discussions d'environ 3 heures chacune, donc c'était effectivement nécessaire d'avoir une deuxième séance. On a soulevé de nombreux points, on est passé au travers de tous les articles, de toutes les oppositions, on a pu débattre entre nous et ce qui nous a amenés finalement à la votation que vous avez reçue. Néanmoins, je déplore la qualité du rapport fourni qui n'est, à mon sens, absolument pas représentatif de l'ensemble des échanges et des articles et oppositions qu'on a abordés. Lors de la première réception je l'ai signalé par retour de mail utilisé par le Président à l'ensemble des commissaires qui ont participé en disant que s'il n'y avait pas d'amélioration à cette première mouture, personnellement, je m'opposerai, pas de nouveau aux conclusions, mais je ne serai pas d'accord de signer ce rapport. J'ai apporté un certain nombre de compléments, mais de loin pas l'entier des notes que j'avais prises, étant donné que nous avions de l'aide pour effectuer ce rapport. Je suis bien désolée de cette situation, on a effectivement eu une mouture complémentaire, malheureusement on ne m'a pas sollicitée pour savoir si j'étais toujours d'accord de valider ce rapport ou pas. Aujourd'hui, je trouve que ce rapport ne répond pas aux questions posées, malheureusement, alors qu'on a abordé les questions et les réponses. Je trouve que c'est regrettable, autant par l'ensemble du travail fourni par tous les membres de la Commission et également pour toutes les personnes qui se sont impliquées. Ce que je trouve aussi dommage, c'est que certains des commissaires sont revenus vers moi pour approuver en fait cette prise de position, je leur laisse le soin de se positionner s'ils le souhaitent, ce n'est pas mon rôle de le faire. Néanmoins, je vous confirme que, en ce qui me concerne, je ne signerai pas le rapport. Je ne changerai pas les conclusions et la votation et j'irai dans ce sens-là, mais je trouve que c'est vraiment dommage, cela ne reflète pas la qualité et j'en suis vraiment sincèrement désolée autant pour vous, Membres du Conseil communal, pour la Municipalité et également pour le peuple de Renens. Je vous remercie et j'espère que nous aurons, néanmoins, une discussion constructive.

- **M. Dylan Montefusco, UDC**

Ce PACom contient des éléments avec lesquels nous pouvons être d'accord, mais d'autres nous paraissent intolérables ; le plus intolérable est sans doute la chasse aux places de parc. Montrant une fois de plus son hostilité à toute forme de mobilité individuelle, la Municipalité de Renens entend mener cette chasse jusque sur les terrains privés. Par exemple : une famille vivant seule dans une maison aura droit à deux places de parc au maximum, mais pour les habitants d'une maison jumelle, les familles devront s'en partager trois. Un immeuble devra avoir 14 appartements avant de pouvoir mériter une place visiteurs et c'est un maximum. Les habitants de Renens n'ont sans doute pas d'amis et le plombier venu déboucher l'évier se garera en double file dans la rue, je suppose. Parlons des artisans, il faut espérer qu'ils ne travaillent qu'en bas de chez eux, un atelier de 250m<sup>2</sup> n'aura droit qu'à une place de parc pour tous les employés et zéro pour les clients. Pardon, je me trompe.. c'était pour un service à nombreuse clientèle. Pour un atelier d'artisan de la même surface, un atelier d'une bonne taille tout de même, il n'y aura aucune place de parc, ni pour les employés, ni pour les clients, il faudra venir à pied, repartir à pied, livrer à pied. Quant à la modeste camionnette d'entreprise elle devra, je suppose, être garée dans une autre Commune moins hostile, mais pourquoi pas ne pas y déménager l'entreprise, tant qu'à faire ? Et

vous comprenez le danger. Ce PACom est une déclaration de guerre aux voitures, mais aussi aux motos, camionnettes et véhicules de livraison et toute autre moyen de mobilité individuelle, il n'y a aucune distinction entre le thermique et l'électrique. Cette vision de la mobilité n'est même pas ridicule, elle est invivable et utopique. Pour préserver le libre choix du moyen de transport aux habitants et entreprises de Renens, le groupe UDC vous propose un amendement :

Le tableau de calcul de stationnement mentionné à l'article 118 est modifié de la façon suivante :

- 1- 2 places de stationnement maximum par habitation pour les habitations de tous types  
Les habitations de plus de 2 logements disposant en plus et au maximum d'une place visiteurs par 5 habitations.
- 2- 4 places de stationnement maximum par 100m<sup>2</sup> pour tous les services, industries et artisanat dont la surface est définie pas la surface du plancher déterminante. La répartition des places entre le personnel, visiteurs et clientèle dépend du ressort du propriétaire.
- 3- 6 places de stationnement maximum par 100m<sup>2</sup> de surface de vente pour tous les commerces. La répartition des places entre le personnel, visiteurs et clientèle étant du ressort du propriétaire.
- 4- 100% des besoins selon VSS en vigueur pour toutes les autres activités. Les minimum, lorsqu'ils sont définis, restent inchangés.

Je vous remercie.

- **M. le Président**

La Municipalité souhaite prendre la parole ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Oui, volontiers. Comme on a pu l'expliquer en Commission, on entend ce qui est dit et qu'on a pu expliquer à la Commission de façon assez claire : nous appliquons les normes OPair (*Ordonnance sur la Protection de l'air*) demandées par le Canton, c'est une obligation, ce n'est pas diktat, ce n'est pas une « anti-voiturerie » qui serait née dans la tête de la Municipalité, c'est une application du plan OPair. Un projet utilise les normes VSS (*Association suisse des professionnels de la route et des transports*) de places autorisables et, ensuite le niveau, le pourcentage de la norme OPair dépend de la desserte en transports publics sur l'ensemble du territoire. Le plan OPair qui nous concerne, demande de prendre la fourchette basse, on l'a inscrit dans notre PACom et c'est une obligation, quel qu'il soit, et on l'utilise depuis maintenant de nombreuses années. La desserte de notre territoire en transports publics est excellente et, de plus, il existe encore quelques parkings, quand vous parlez des magasins, etc... il existe des parkings, il y a tout ce qu'il faut pour se rendre à Renens et en repartir. Et pour le bien du climat, on préférerait clairement que les gens viennent en transports publics et en mobilité douce. On l'entend, c'est un changement mais qui est déjà acquis et qui se passe déjà de telle sorte aujourd'hui. Donc, la Municipalité répond très clairement qu'elle applique ce que demande le Canton et de rejeter cet amendement.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

Effectivement, on partage en partie de notre côté, en partie je dis, les interventions de mon préopinant. Il est vrai que le PACom est un enjeu territorial important, cela ne se fait pas tous les deux jours. C'est aussi un enjeu politique important ; en fait c'est vrai que politiquement, ce n'est pas étonnant que pas tout le monde soit forcément d'accord. Donc, sur le fond, oui... c'est une manière assez habile de compliquer beaucoup, ça ressemble pas mal à un plan de quartier pour toute les parcelles, ça ressemble aussi pas mal un petit peu à un souci de politique de décroissance, voire d'immobilisme parce qu'on ne peut pas faire grand-chose, on ne peut pas développer beaucoup d'activités économiques, le grand Cacib, je peux vous en dire un peu, c'est un peu mes intérêts aussi. Travailler bien, vite et pas cher c'est difficile, voire pas possible ; on peut travailler vite et bien, mais ce sera cher, ou on peut travailler cher et vite et ce ne sera pas bien fait. Là aussi, quand on lit le PACom et qu'on essaie d'appliquer tout ce qu'il y a sur des parcelles, où on veut, avec 70%, voire plus d'indice de verdure, des bâtiments répondant aux

derniers standards énergétiques, des classements, on va dire très ambitieux au niveau monuments et sites et en plus de ça, des logements avec des loyers défiant toute concurrence, donc des loyers bas, dans LLA (logements à loyer abordable) c'est très compliqué à faire, voire impossible à réaliser. Et pour cela, il faut faire un petit peu des compromis. On s'est aussi attelés à faire ça en étudiant tout, peut-être pas en deux fois trois heures, mais une bonne séance aussi qui a fini tard et le PLR, pour corriger un petit peu sa vision politique, parce que c'est une politique proposerait une vingtaine d'amendements. Toutefois, comme je l'ai dit avant, on ne va pas forcément entrer dans ce jeu là et je vous propose de renvoyer ce préavis à la séance suivante, selon l'article 86 de notre règlement communal.

*Article 86 - Après discussion sur le fond, si la Municipalité ou le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit.*

*Le renvoi de la votation ne peut avoir lieu qu'une fois pour la même affaire. Elle peut faire l'objet d'un deuxième renvoi sur décision de l'assemblée prise à la majorité absolue.*

*A la séance suivante, la discussion est reprise*

- **M. le Président**

Merci M. Dupuis, la discussion est toujours ouverte. La discussion n'étant pas demandée, je vais soumettre au vote l'amendement proposé par M. Montefusco. (*Remous dans l'Assemblée*) L'amendement de M. Montefusco, parce qu'il a proposé un amendement, je vous rappelle, d'abord, on doit voter sur la proposition de M. Montefusco, après on reviendra sur... oui, Mme Negri Capt.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Si ce n'est pas le moment, vous me dites, mais il me semblait que c'était avant toute votation, j'aimerais proposer le vote nominal, s'il vous plaît.

- **M. le Président**

Vous proposez le vote nominal pour l'amendement ? pour que ce soit clair.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Pour l'amendement qui vient d'être proposé, effectivement, oui.

- **M. le Président**

L'amendement déposé par M. Montefusco, pas le renvoi du préavis que vient de proposer M. Dupuis ? juste pour que ça soit clair.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

L'amendement, effectivement. Par contre, on vote, ça c'est pour mon éclairage interne, je ne suis peut-être pas la seule, on vote d'abord l'amendement et ensuite le renvoi ? ou d'abord le renvoi ?

- **M. le Président**

D'abord l'amendement proposé par M. Montefusco... oui, M. Dupuis.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

Monsieur le Président, pour être clair, je crois qu'il faut que vous lisiez cet article 86 à la salle qui dit qu'on demande le renvoi et que c'est accepté si un 5<sup>ème</sup> des voix sont d'accord et que la discussion sur le fond est reprise la prochaine fois. Donc, la votation pour l'amendement devrait se passer après, si cette proposition est refusée, ou la prochaine fois, si cette proposition est acceptée.

- **M. le Président**

Merci M. Dupuis, alors je vous lis l'article 86... Vous le connaissez, donc je ne vais pas le lire. On met la proposition pour le renvoi au vote... J'ai juste un petit doute entre l'amendement et la proposition... vous avez raison M. Dupuis, à l'article 86 il est dit qu'après discussion sur le fond, la Municipalité ou le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit, mais il n'est rien dit sur les amendement. Et M. Montefusco ayant déposé l'amendement avant que vous interveniez, je veux juste voir, un petit instant.

Alors, on va aller dans cet ordre-là : je mets au vote le report du préavis pour le mois de septembre

- Celles et ceux qui acceptent la proposition de M. Dupuis le font par un levé de mains

On a demandé le vote nominal, donc il faudra...

*Remous dans la salle*

Ah, c'était pour l'amendement, d'accord.

- Ceux qui la refusent

*Remous dans la salle*

Ah, oui, il y a les 1/5<sup>ème</sup>, c'est tout bon, je n'ai pas compté mais il y a plus qu'un 5<sup>ème</sup>.

<b>CE PREAVIS EST RENVOYE EN SEPTEMBRE</b>
--

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

Je demande qu'il soit protocolé au procès-verbal que le renvoi ne peut avoir lieu qu'une seule fois, conformément à l'alinéa 2 de cet article et qu'au mois de septembre cette même proposition de renvoi ne pourra pas être faite.

- **M. le Président**

Merci M. Kocher pour la précision.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

On en prend note et c'est comme ça, vous avez choisi, ça nous va aussi. J'aimerais juste dire ici le regret, il y a eu un travail ce n'est pas six heures, c'était sept ou huit heures de Commission, avec des discussions intenses, franches, transparentes. Visiblement, dans l'intervalle des gens ont changé d'avis et vous annoncez une vingtaine d'amendements, j'imagine que s'il y a vingt amendements c'est qu'il doit y avoir soit un rapport de minorité, soit une nouvelle séance de Commission pour que l'ensemble des commissaires puisse prendre connaissance de ces éléments, cela n'a pas de sens. Mais je regrette quand même que ces amendements n'aient pas été amenés de façon très propre en séance de Commission là où cela se fait et pas par après. C'est vraiment un travail gâché, mais faisons le bien, notre PACom le mérite et j'inviterai, et c'est une demande formelle, que nous nous retrouvions en fin de séance pour fixer une nouvelle date afin de pouvoir travailler ensemble.

- **M. le Président**

Merci Madame Maystre, je passe au point 13 de l'ordre du jour.

### 13. Rapport de Commission – Préavis N°65-2024 – Remplacement du véhicule du SDIS Malley, PrillyRenens, matériel Malley 170 de l'OI Prilly, par deux véhicules de transport de personnes et matériel - Demande de crédit de CHF 186'000.- (intercommunal), dont CHF 117'761.- pour la Ville de Renens

M. le Président invite M. Florian Gruber, en l'absence de M. Luis Guedes, Président-rapporteur, à faire lecture des délibérations du rapport. *(Le rapport in extenso est inclus au procès-verbal)*

- **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

Date : 13/05/2024 – 19h30

Lieu : Hôtel-de-Ville, Rue de Lausanne 33, 1020 Renens

#### **Membres de la Commission :**

	Présent	Excusé	Absent
Luis GUEDES (Président / PLR-PVL)	X		
Gérard DUPERREX (PLR-PVL)	X		
Colette RACLOZ (Les Vert.e.s)	X		
Angela THODE (Les Vert.e.s)	X		
Elisabete CUNHA (Fourmi Rouge)	X		
Mehmet KORKMAZ (Fourmi Rouge)	X		
Ndeye Awa DIEDHIOU (PSR)	X		
Jean-François JEANRICHARD (PSR)	X		
Colin METRAUX (UDC)	X		

#### **Invité(s) :**

Monsieur Jean-François Clément, Syndic. Monsieur Oumar Niang, Municipal Sport, Intégration, Ressources humaines, Monsieur Damien Chatelan, Commandant du SDIS Malley Prilly-Renens.

#### **Introduction :**

Ce préavis a pour but de soumettre au Conseil communal une demande de crédit intercommunal pour l'achat de deux véhicules pour le SDIS Malley Prilly-Renens pour un montant total de CHF 186'000,- TTC dont CHF 117'761.- pour la Ville de Renens.

À la suite de problèmes de retards dans les transports publics qui empêchent le Président rapporteur d'être présent à l'heure, c'est Monsieur Gérard Duperrex, membre du groupe PLR/PLV, qui prend la présidence de la Commission jusqu'à l'arrivée de celui-ci.

La parole est donnée à Monsieur le Commandant, Damien Chatelan, pour expliquer pourquoi le SDIS désire remplacer un camion par deux véhicules plus petits. Ces deux véhicules seront plus adaptés et offriront une plus grande flexibilité aux besoins du SDIS.

Il explique également le pourquoi de l'acquisition de deux véhicules au lieu d'un seul.

Le commandant nous renseigne également que le fait que ces véhicules soient immatriculés avec des plaques blanches offrira la possibilité à un plus grand nombre de pompiers de pouvoir conduire ceux-ci sans avoir besoin du permis spécifique C1-D1 118.

Le Président remplaçant demande ensuite à Monsieur le Municipal Oumar Niang, pourquoi le préavis n'est pas soumis en Commission intercommunale avec le 2 Commissions de Prilly et Renens siégeant au même temps comme il était coutume auparavant ?

Monsieur le Municipal du feu, explique que ce préavis n'a pas pu être traité au même temps par les Commissions de Prilly et Renens en une seule Commission intercommunale dû au fait d'une incompatibilité d'agenda et à l'impossibilité de trouver une date qui convienne à tous. C'est pour cette raison que ce préavis est traité en deux fois.

La séance est ensuite reprise par le Président rapporteur qui est entretemps arrivé et après un bref résumé de ce qui avait été dit, passe directement au point questions/réponses.

### **Questions de la Commission :**

Avant d'initier ce point, le président rapporteur rappelle à l'ensemble de la Commission, les commentaires faits par la Commission des finances lors du traitement de ce préavis :

« *La Commission des finances constate avec surprise que l'objet de ce préavis n'a pas été prévu au plan des investissements, comme la vétusté du véhicule à remplacer aurait dû le suggérer.* »

- Un(e) commissaire qui est également membre de la Commission consultative du feu se dit étonné de voir au point 3.4 du préavis que cette même Commission propose l'achat de ces deux véhicules alors qu'il n'a pas souvenir d'avoir été consulté quant aux véhicules retenus ?
  - *Le commandant confirme que la tournure de la phrase peut prêter à confusion et reconnaît que la Commission du feu ne s'est jamais prononcée sur le choix de l'une ou autre proposition quant au modèle de véhicule retenu.*
- Un(e) commissaire demande d'expliquer le choix d'un de l'achat auprès d'un préparateur plutôt qu'un garage local ?
  - *Le commandant explique ce choix par le fait d'avoir un seul répondant en cas de pannes ou problèmes liés aux véhicules et si des garanties devaient être engagées.*
- Un(e) commissaire demande d'expliquer le choix de plaques blanches plutôt que des plaques bleues ?
  - *Le commandant explique ce choix par le fait ces véhicules pourront être conduits par des sapeurs avec des permis de conduire catégorie « B » et permettent également de transporter des civils, chose qui n'est pas autorisée avec des plaques bleues. Sans ces plaques blanches, les véhicules perdraient une grande partie de leur flexibilité et fonctionnalité.  
Monsieur le Municipal, complète cette réponse en rappelant que depuis le premier janvier 2024, il n'y a plus de plaques bleues qui circulent à la suite du changement de la loi cantonale.*
- Un(e) commissaire demande pourquoi l'Établissement Cantonal d'Assurance (ECA) ne contribue pas à l'achat de ces deux véhicules ?
  - *Le commandant explique que l'ECA participe uniquement au financement des véhicules nécessaires pour les missions dont elle est en charge à savoir, les feux et les éléments naturels. Quant aux missions communales, comme sauvetage d'animaux, inondations et personnes coincées dans un ascenseur, ne sont pas subventionnées par l'ECA et sont donc à la charge des respectives communes.*
- Un(e) commissaire demande si ces véhicules viendraient être engagés dans un sinistre pris en charge par l'ECA, est-ce que le SDIS facturera celle-ci pour l'utilisation de ces véhicules ?
  - *Le commandant répond par l'affirmative en mentionnant que ceux-ci seront mentionnés dans le rapport d'intervention.*

- Un(e) commissaire demande si une demande de subvention a été faite au Canton ?
  - *Le commandant explique que le Canton de Vaud ayant mandaté l'ECA pour la gestion du service du feu, ce sont donc les critères de celle-ci qui s'appliquent et par conséquent il n'y a pas de possibilité de recevoir une quelconque aide cantonale.*
- Un(e) commissaire demande si lors d'une intervention pour feu, il existe la possibilité de ne pas utiliser ces véhicules ?
  - *Le commandant répond par l'affirmative. Il explique que la vocation première de ces véhicules et le transport de civils en cas de besoin et ne seront pas engagés dans une première phase de l'intervention.*
- Un(e) commissaire demande il a eu quand même une tentative de demande de subvention auprès de l'ECA ?
  - *Le commandant répond qu'aucune demande officielle n'a été faite auprès de l'ECA. Néanmoins, une approche a été faite à travers l'inspecteur cantonal de l'ECA qui a confirmé que même si l'acquisition de ces deux véhicules est une bonne idée, l'ECA n'entrera pas en matière quant à une éventuelle subvention. Le commandant confirme que même une demande officielle n'a aucune chance d'aboutir.*
- Un(e) commissaire questionne quant à la répartition de coûts entre les deux communes et demande si on n'aurait pas pu se baser sur le nombre d'interventions dans chaque commune pour le partage de coûts ?
  - *Le commandant répond que cette clé de répartition des coûts est inscrite dans le règlement de l'entente du SDIS Malley Prilly-Renens et se base sur le nombre d'habitants de chaque commune. Il confirme également qu'en termes d'interventions sur les deux communes, la répartition est de deux/tiers à Renens pour un/tiers à Prilly.*
- Un(e) commissaire demande s'il y a de la place à la caserne de Renens pour y parquer le véhicule ou si celui-ci sera parké dehors ?
  - *Le commandant confirme que le véhicule sera parké à l'intérieur de la caserne.*
- Un(e) commissaire demande si ces véhicules seront officiellement reconnus par l'ECA et s'ils pourront être engagés lors des interventions gérées par celle-ci ?
  - *Le commandant répond que lors de missions communales c'est le SDIS qui pourra choisir de les engager ou pas. Néanmoins, aujourd'hui, le commandant informe ne pas avoir la confirmation de l'ECA quant à une reconnaissance de ces véhicules et la possibilité que celle-ci les engage dans des missions dont elle en a la gestion.*
- Un(e) commissaire questionne quant à la flexibilité des mentionnée dans le préavis sans qu'aucun détail complémentaire ai été donné et demande si des réflexions quant d'aménagements spéciaux pour ces véhicules ont été menées ?
  - *Le commandant répond que le choix de ne pas mettre en place d'aménagements spécifiques a été pris au sein de l'État-Major du SDIS. Il explique ce choix par le fait de pouvoir avoir plus de flexibilité d'aménagement une fois les sièges enlevés et également plus de place à l'arrière du véhicule. Il souligne également que ces aménagements engendreraient des coûts supplémentaires.*

### **Délibération de la Commission**

Par le nombre de questions posées, il est évident que l'ensemble des commissaires étaient concernés par ce préavis.

Lors de la délibération, certains commissaires ont relevé avec regret qu'aucune présentation du choix final des véhicules n'aie pas été faite au préalable à la Commission consultative du feu.

### **Détermination de la Commission**

Lors du vote, les neuf commissaires se sont prononcé comme suit :

- Pour = 6 votes
- Contre = 2 votes
- Abstention = 1 vote

C'est donc avec **une large majorité** que la Commission **accepte** les conclusions du préavis.

- **M. le Président**

Merci M. Gruber, j'ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Tout d'abord, j'annonce mes intérêts : je suis membre de la Commission du feu depuis 2016. Je me suis toujours battue pour que le SDIS bénéficie des meilleurs outils possibles pour travailler et assurer notre sécurité, voire pouvoir nous sauver la vie. Et ce soir, il est vrai, je suis tiraillée entre le cœur et la raison. Mais quelle ne fut pas ma surprise en prenant connaissance de ce préavis : il était question de remplacer un véhicule d'intervention contre ce que j'appellerais être deux véhicules de confort, et malgré ce qui a été plus ou moins chuchoté, la Commission du feu n'a pas choisi les véhicules, elle a juste tranché sur le destin du véhicule sortant. Il nous est expliqué que ces véhicules auront des plaques blanches car depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est interdit de rouler avec des plaques bleues. Mon collègue de la Commission du feu s'est renseigné auprès du service des autos et ce n'est pas exact, d'ailleurs, j'ai croisé moi-même un camion, cet après-midi, Rue de l'Avenir 25 : plaques bleues ! En outre, le fait d'avoir des plaques bleues signifiait que la personne qui conduisait avait passé un permis spécial, avait passé les cours de conduite en accord avec la fonction, avec un minimum d'années d'expérience en conduite normale, cela rassurait quand même. Nous prenons aussi le risque que l'ECA ne les reconnaisse pas comme des véhicules d'intervention et nous les aurions sur les bras pour faire quoi ? Transporter des civils et du matériel ? en a-t-on vraiment besoin ? On pourrait s'arranger autrement. Bref, pour ma part, ce préavis est mal ficelé et ne nous renseigne pas sur le besoin urgent d'acheter ces véhicules aujourd'hui, là, maintenant, tout de suite. J'invite donc ce Conseil, au nom de la Fourmi rouge à tout simplement le refuser.

- **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

M. Guedes n'étant pas là, je vais vous lire l'intervention qu'il avait prévue :

*Je tiens d'abord à annoncer mes intérêts : en effet, je suis moi-même membre de la Commission consultative de service du feu, SDIS Malley-Prilly-Renens et j'ai également participé à la Commission chargée d'étudier ce préavis en tant que Président-rapporteur. Par mon passé au sein de ce corps, ayant été même membre des l'Etat-major, je suis le premier à soutenir ce corps et me battre afin que celui-ci puisse bénéficier des meilleures conditions possibles pour faire face à ses missions quotidiennes. Après avoir entendu les explications et les réponses données lors de cette Commission, je ne peux pas soutenir une telle demande de crédit qui est nous est faite dans ce préavis. En effet, j'estime les arguments avancés pour l'acquisition de ces nouveaux véhicules pas assez convaincants et sans aucune plus-value amenée au SDIS. Premier argument, et certainement le plus important : à ce jour les véhicules qui seront acquis ne seront pas reconnus par l'ECA qui a la charge de toute la gestion du matériel pour les pompiers du canton de Vaud, donc, ces véhicules ne pourront être engagés que lors d'interventions sur les Communes de Prilly et Renens et bien entendu, pas en priorité car ce sont les véhicules ECA qui le seront. Donc, ceux-ci serviront tout juste à venir en renfort lorsque tous les autres véhicules auront été engagés.*

*Deuxième argument : on nous soutient que le fait d'avoir des plaques blanches permettra d'avoir plus de conducteurs qui pourront le conduire. Je signale que tout pompier doit actuellement posséder un permis de conduire spécifique, C1 D1 118, pour conduire des véhicules de pompier, ce permis est accompagné de cours spécifiques qui enseignent aux pompiers à conduire des véhicules prioritaires, feux bleus, au sein de la circulation. Ne craint-on pas de mettre de véhicules avec des gyrophares aux mains de conducteurs inexpérimentés, quelles conséquences pour les Communes en cas d'accident ? De plus, je rappelle que les plaques blanches amènent une surcharge de frais annuels. Troisième argument : aucune preuve tangible quant à une réelle nécessité d'avoir deux véhicules de transport de personnes ne nous a été amenée. Quel taux d'utilisation réel, quelle plus-value réelle ces véhicules amènent-ils au SDIS ? A ce jour, le SDIS possède déjà des véhicules avec remorque pour amener des objets à la déchetterie et la Commission du feu se déplace une fois par année au cours des sapeurs-pompiers. Quant au transport des jeunes sapeurs-pompiers, ne peut-on pas faire appel au bus scolaire de la Commune qui, généralement, n'est pas utilisé les samedis ? Finalement, je regrette les tournures de phrase utilisées aux points 3 et 4 du préavis qui laissent sous-entendre que le choix final des véhicules a été soumis et approuvé par la Commission du feu, cela ressemble, ni plus ni moins, qu'à une tentative de prise d'otage de cette même Commission et pour laisser sous-entendre à tous les Conseillers communaux de Renens que cette proposition a été étudiée et validée par leurs collègues de groupe, membres de la Commission. Au vu des arguments soulevés ci-dessus et face à la situation délicate dans laquelle se trouvent le SDIS et respectivement la Municipalité à la suite de la parution d'un article sur le 24 Heures du 6 juin 2024 concernant une démission de masse au sein du corps de Prilly, j'invite l'ensemble du Conseil à voter le refus de ce préavis tel quel ou à amener des amendements si possible. Je vous remercie de votre attention et j'espère vous avoir convaincus d'appuyer ma demande. Luis Guedes*

- **Mme Colette Racloz, Les Vert.e.s**

Je prends la parole, j'étais moi-même membre de la Commission qui était chargée d'étudier ce préavis. Tout d'abord, je suis étonnée qu'on remette en cause le choix du véhicule, alors que le Commandant était lui-même présent au préavis et nous a clairement expliqué les nécessités d'avoir ces deux véhicules et que j'estime qu'il est lui-même le plus à même de nous expliquer ce dont le SDIS a besoin, qu'il est au courant des besoins, qu'il a étudié la nécessité avant de venir vers nous, nous demander ça, qu'il ne nous demande pas tout d'un coup d'acheter des véhicules sur un coup de tête, un matin en se levant, mais que c'est une réflexion qui a été mûrie et réfléchi. D'ailleurs, il nous a très bien expliqué les raisons et je nommerai notamment la flexibilité et le fait que n'importe quel sapeur-pompier pourrait conduire ces véhicules sans autre permis à passer. Ensuite, j'aimerais quand même dire que je suis profondément choquée de ce qui vient d'être lu, qui a été rédigé par M. Guedes Président de la Commission, il ne s'agit pas d'un rapport de minorité, on peut ne pas être d'accord avec les délibérations de la Commission, mais alors, soit il faut annoncer que c'est un rapport de minorité et l'exprimer comme tel, mais prendre la parole et dire qu'on s'oppose à un préavis, alors même que la Commission a clairement voté pour, je dois dire que je suis assez choquée par ça.

- **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

Alors, je pense que M. Guedes a le droit de s'exprimer par ma bouche, même s'il n'est pas d'accord, si un préavis a été voté par une Commission. Comme il n'est pas là, je me permets de le défendre un tout petit peu.

- **M. Colin Métraux, UDC**

Je suis un peu déçu que la Commission du feu et le service du SDIS nous proposent et nous ont proposé dans ce préavis deux véhicules sans forcément laisser le choix à la Commune, ni aux Conseillers communaux, sachant qu'il est tout à fait possible pour une commune d'acheter un véhicule à une autre commune pour beaucoup moins cher que ce qui a été prévu dans ce préavis.

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Je ne vais pas parler du contenu de ce préavis, des décisions, des questions qui auront été posées. Mais, dans ma compréhension du fonctionnement d'un Conseil communal et en lisant le règlement, normalement il y a un préavis qui est présenté au Conseil communal, on décide qui seront les commissaires, on peut déjà discuter du préavis en séance. Cela me rappelle un peu les séances de cours d'histoire où la prof nous demandait : tout le monde a lu le texte ? et on faisait semblant que oui, personne ne disait rien. La différence, c'est qu'après il y a une Commission, il y a des personnes auxquelles on peut poser toutes les questions, on peut arriver informé et dire, mais vous avez estimé que vous pourriez acheter en (je fais un exemple) ... vous avez fait ces recherches, ou pas ? Sur la base de ces questions, ces réponses, vous pouvez faire un rapport de minorité, l'amener au Conseil et on va en discuter. L'impression que j'ai, c'est qu'on prend acte, on se rend compte des implications d'un préavis et des décisions lors de la lecture du rapport, c'est un peu tard c'est dommage et j'incite toutes les personnes qui sont ici à essayer de se préparer et avoir les questions à poser lors de la Commission.

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

Je n'ai pas pris la parole pendant le rapport de la Cogest, mais là, je ne peux plus, on n'est pas là pour faire de la cogestion, on n'est pas là pour dire quel type de véhicules ils doivent acheter, s'ils doivent mettre la sirène, à quel moment, s'ils doivent avoir des roues bleues ou des roues jaunes, on est là pour valider un crédit, on va valider un crédit qui permettra l'achat de véhicules, voici notre rôle, on n'est pas là pour décider quel type de véhicule.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

On a un outil démocratique qui est fantastique : c'est le rapport de minorité. Il n'a jamais été utilisé, en tous cas, il a été utilisé une fois pendant les 14 ans précédents durant lesquels j'ai fait de la politique. Sur cette législature, il n'a encore jamais été utilisé. On vient, on veut faire des préavis, on veut refaire le préavis quand on a le rapport. Tout ce qui a été dit, aussi bien par Mme Storari que par Mme Racloz c'est super, c'est vrai. Utilisons nos moyens, mais ne remettons pas en doute après une Commission ; on a un rapport, on vote oui ou non et c'est tout.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

De prime abord, j'aimerais rappeler que c'est une entente, ce n'est pas seulement la Commune de Renens qui vote pour la question de ces véhicules, c'est aussi le cas pour la Commune de Prilly qui l'a déjà fait. Il y a une autre aspect, il y a un mélange des genres par rapport à la situation c'est que vu qu'actuellement la caserne de Prilly n'a rien à voir avec les outils que l'on propose pour ce cas de figure, ce qui a été dit c'est que pour les conducteurs de ces véhicules il mettent des conditions, ces conditions sont pas de civils, ni de JS dans le véhicule, alors que ce qu'ils ont proposé après les questions au niveau de deux casernes c'est d'avoir deux véhicules qui permettent non seulement le transport, contrairement à ce qui a été dit, cela a été dit dans la Commission les véhicules peuvent être d'appoint dans les interventions, donc c'est possible de les avoir et de transformer ces véhicules à l'intérieur pour pouvoir tirer un essieu mais aussi de permettre aux familles de participer aux compétitions et de favoriser aussi la vocation des JS qui peuvent participer aux formations. Autre chose, M. Guedes a parlé des règlements, mais je vous rappelle que cela fait plus de 20 ans que M. Guedes n'est plus membre des pompiers et que les choses ont beaucoup changé, on l'a dit la dernière fois lors de la séance qu'il y a une évolution qui a été faite et que le fait de dire que non, les sapeurs ne sont pas outillés pour prendre des risques parce qu'ils n'ont pas assez d'expérience pour conduire un véhicule à plaque blanche, c'est un peu limite par rapport à des gens qui s'engagent, parce que les pompiers, non seulement sont passionnés, mais ce sont des gens qui sont en mesure de gérer trois choses en même temps : leur engagement en tant que pompier, leur engagement professionnel et leur vie de famille, donc ce sont des gens qui sont en mesure d'avoir une certaine capacité de raisonnement pour pouvoir intervenir pour la protection de la population.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

J'entends bien ce que nous explique notre Municipal, simplement pour que ces fourgons puissent partir en intervention, ils doivent être reconnus pas l'ECA, n'est-ce pas ? Et est ce qu'on a la sécurité qu'ils seront reconnus par l'ECA ?

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Dans le rapport, ils disent qu'ils peuvent intervenir, ils peuvent être en appui.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Avant d'avoir l'approbation de l'ECA ?

- **M. Oumar Niang, Municipal**

L'ECA n'a pas à approuver quoi que ce soit, parce qu'il n'intervient pas à ce niveau-là, c'est géré par des assurances privées, c'est dit dans le rapport, il faut tout lire.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

En intervention ?

- **M. Oumar Niang, Municipal**

En appoint, en intervention. On a assez de véhicules pour les interventions, mais s'il faut un appoint pour les intervention, c'est possible que ces véhicules interviennent pour renforcer les troupes.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Et est-ce que vous pouvez me réexpliquer cette histoire qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 il n'y a plus de plaques bleues et qu'on utilise seulement les plaques blanches alors que, cet après-midi, j'ai encore vu un camion. Ce n'est pas pour vous embêter, M. le Municipal, expliquez-moi

- **M. Oumar Niang, Municipal**

C'est le règlement, les voitures qui ont des plaques bleues peuvent circuler, mais ce qui a changé depuis janvier 2024, c'est le fait qu'il peuvent circuler partout dans les communes, il n'y a pas de zones interdites par rapport à ces plaques bleues. C'est l'idée de plaques bleues avec des déplacements limités qui a changé.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Vous reconnaissez que ce n'est bien expliqué dans le rapport, vous reconnaissez ma question ?

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Je vous l'explique maintenant.

- **M. Gérard Duperrex, PLR-PVL**

Je m'étais dit que je ne voulais pas prendre la parole, mais je la prends quand même pour vous dire que j'étais membre de la Commission, que j'ai voté non et que je sais pourquoi j'ai voté non. D'un côté cela me fait mal au cœur parce que j'ai été 10 ans membre de la Commission du feu de Renens et 25 ans sapeur-pompier. Alors, j'aimerais vous dire une chose : on parle de plaques bleues, de plaques blanches, ça c'est une affaire qui me fait rire. Là, Prilly et Renens ont déjà un véhicule de transport pour des personnes, donc il y a déjà deux véhicules, et pourquoi encore deux autres véhicules ? Je pense, si vous voulez, que ces deux véhicules vous pouvez y mettre des plaques blanches, comme ça vous pourrez promener le monde. Vous nous avancez une chose en plus de ça : que ces véhicules seraient formidables parce qu'ils pourraient mener la Commission du feu voir une fois par année les concours cantonaux. Vous savez quand on a eu, il n'y a pas longtemps, un concours à St-Maurice, on a pris le train ! Je vous dirais simplement que

ça me fait rire parce que la Commission du feu, ils sont cinq, deux véhicules ? pour la Commission du feu ? ça me fait rire. Je vous dirais que toute cette affaire, c'est aussi un peu du chantage, parce qu'on nous parle d'un camion ici, cette affaire de ce camion de Prilly, nous, Renens, cela ne nous regarde pas. C'est du chantage pour moi, ça, parce que ce camion n'a rien à voir avec cette affaire de Renens. Je suis contre l'achat de ce véhicule et d'autant plus si vous prenez en plus de ça la répartition des frais, CHF 66'000.- pour Prilly et CHF 117'000.- pour Renens. Je sais bien que c'est les habitants qui font foi : 12'400 hab. à Prilly et 21'000 hab. à Renens, mais je trouve que c'est un peu dur et c'est pour ça que je vous demanderai de refuser.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Il y a beaucoup de confusion dans les propos, les gens qui ont été à la Commission n'ont pas respecté le secret de Commission. Il faut des exemples, à Château d'Oex, cela fait 20 ans que cela existe. La Commission de Prilly était présente, ils ont jugé nécessaire de s'engager pour ces véhicules, il n'y a pas de chantage là-dessus. Je me tourne vers le Syndic qui me propose de geler, de retirer ce préavis. Mais si on le retire, c'est une entente, donc il n'y a rien à voir avec Prilly, c'est juste que Renens doit avoir son véhicule et Prilly son véhicule. S'il faut le retirer, on le retirera.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

J'ai juste une question. J'ai été 20 ans pompier à Renens, j'ai été 20 ans au service de la population. J'ai appris, dans ces années-là, qu'un véhicule qui n'a pas une échelle sur le toit, ce n'est pas un camion pompier ; alors, je ne sais pas si ces véhicules auront des feux bleus, auront une échelle sur le toit et à quoi ils serviront ? J'ai entendu tout à l'heure que ce sont des véhicules pour aller promener les gens, mais est-ce qu'on a besoin de véhicules d'intervention pour secourir les gens ou des véhicules style transports publics pour aller promener la population ? Je vous laisse le choix.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Au vu de la situation qu'il faut éclaircir, la Municipalité propose qu'on retire ce préavis et qu'on amène des éclairages par rapport à tout ce qui a été dit, de manière plus claire.

- **M. le Président**

Merci M. Niang

**CE PREAVIS N° 65-2024 EST RETIRE**

Vous êtes libéré, M. Gruber, je passe au point 14 de l'ordre du jour.

#### **14. Rapport de Commission – Préavis N°66-2024 – CADOUEST - Augmentation de cautionnement solidaire de CHF 3.0 millions**

- **M. le Président**

J'invite M. Philippe Hertig, Président-rapporteur de la Commission des finances, à nous lire les délibérations de son rapport. *(le rapport in extenso est inclus au procès-verbal)*

- **M. Philippe Hertig, Fourmi rouge**

Le rapport que vous avez reçu comporte une coquille que vous aurez tous remarqué, je n'en doute pas, mais je tiens à le souligner quand même :

Les mêmes demandes sont adressées aux Conseils Communaux de Prilly et Lausanne, de façon à ce que la caution solidaire de chacune des trois Villes en faveur de CADOUEST atteigne ~~six~~ **neuf** millions de francs.

La Commission s'est réunie le 3 juin 2024, de 18h30 à 20h00, en salle de municipalité.

Elle était composée des commissaires : Sylvain Richard, Vincent Keller, François Delaquis, Pascal Waeber, Eugène Roscigno, Mariusz Wilczinsky et Philippe Hertig, président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par : Jean-François Clément, Syndic, Patricia Zürcher, Municipale et Michael Perrin, Boursier communal.

La société CADOUEST SA était représentée par son directeur Renato Dalla Palma

**Le préavis 66-2024 demande au Conseil communal l'autorisation d'augmenter le cautionnement solidaire de la Ville de Renens en faveur de la Société CADOUEST S.A. de 6 à 9 millions de francs, soit une augmentation de 3 millions.**

Les mêmes demandes sont adressées aux Conseils Communaux de Prilly et Lausanne, de façon à ce que la caution solidaire de chacune des trois Villes en faveur de CADOUEST atteigne ~~six~~ **neuf** millions de francs.

### **LE PRÉAVIS EN BREF**

Avec l'ajout de ces trois millions, les engagements totaux de la Ville, sous forme de cautionnements et autres, se monteront à quarante-deux millions six (42,6 mio), encore au-dessous du plafond de soixante millions fixés par le Conseil communal en début de législature.

Fondée en 2011, la société CADOUEST émane de la volonté des villes de Renens, Prilly et Lausanne de promouvoir le chauffage à distance, tel que Lausanne a commencé à le développer dès 1969 dans la zone de Malley, en partie sur Prilly et Renens.

À ce jour, Le chauffage s'alimente pour environ deux tiers de l'incinération des déchets de l'usine TRIDEL et des boues de la STEP, une chaleur autrement perdue. Le tiers complémentaire est fourni par la combustion de gaz naturel.

La demande d'augmentation du cautionnement solidaire en faveur de CADOUEST contribue aux objectifs du Plan Climat. Dans l'ensemble des actions prévues pour atteindre la sobriété carbone, est dévolu à CADOUEST le rôle de rendre vertueux le chauffage d'un nombre croissant d'immeubles. La société projette ainsi le remplacement graduel de sa consommation de gaz naturel par un mix d'énergies renouvelables d'une part, et l'extension de son réseau d'autre part. En 2028, celui-ci aura passé de 17 à 23 km, le nombre de clients desservis de 94 à 160, l'énergie délivrée par année de 41 à 62 GWh.

À cette fin, la société entreprendra des travaux qui nécessiteront des emprunts. En augmentant notre cautionnement, nous lui donnons la possibilité d'accroître ses emprunts au meilleur coût.

Ce préavis n'a pas d'incidence sur les investissements de la ville et il n'en a pas de connues sur son budget de fonctionnement. Il en a un en revanche sur ses revenus, sous la forme d'un apport de 0,5% des emprunts couverts par la caution.

Dès 2028, l'acquisition graduelle de clients et la diminution des investissements augmenteront la part des fonds propres de la société et permettront le versement de dividendes aux communes actionnaires.

### **QUESTIONS DES COMMISSAIRES**

Question : Que se passerait-t-il si le Conseil communal refusait cette autorisation ?

Réponse de la municipalité : Le coût des emprunts de CADOUEST augmenterait, ralentirait son extension, renchérirait le prix de ses prestations et diminuerait son attractivité. Toutes choses que nous ne voulons pas. De plus, nous avons une obligation morale vis-à-vis de nos partenaires.

Question : Les statuts de la société ont-ils été adaptés aux nouvelles dispositions du droit des sociétés anonymes entrées en vigueur au premier janvier 2023 ?

Réponse du directeur de CADOUEST : Non, mais ils le seront avant la fin de cette année, conformément à la loi.

## REMARQUES DE LA COMMISSION

Le chauffage à distance n'est pas vertueux en lui-même. Il l'est dans la mesure où ses fournisseurs de chaleur le sont. L'incinération des déchets est source de pollution et c'est l'absence d'un traitement alternatif de moindre nuisance qui en fait une source de chaleur « opportunément vertueuse ». La qualité de cette source dépend du volume des déchets, un volume dont l'objectif de sobriété carbone exige la réduction par ailleurs. La durabilité d'un chauffage alimenté par l'incinération de déchets a quelque chose de paradoxal.

On note quelques incohérences entre le plan d'extension du réseau annexé au préavis et le Plan d'affectation communal (PACOM) de Renens, comme s'il y avait eu insuffisance de coordination. Aussi la Commission estime indispensable que les plans d'extensions à venir, au-delà de 2028, fassent l'objet d'une coordination minutieuse avec le PACOM et soient concertés avec les services du Centre technique communal.

Au vu du « ...potentiel important de raccordements à ce réseau pour les décennies à venir... », ainsi que le souligne le préavis dans ses conclusions, la Commission des finances s'étonne de la modicité du cautionnement demandé et de l'absence d'une planification ambitieuse, à plus large échelle, au-delà de 2028. Une telle vision prospective aurait, entre autres, l'avantage d'orienter les propriétaires d'immeuble existants et futurs dans leur choix d'équipements de chauffage.

## VOTE

Ces remarques étant formulées, la Commission des finances, à l'unanimité de ses sept membres présents, s'accorde pour recommander au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis.

- **M. le Président**

Merci M. Hertig, j'ouvre la discussion sur ce rapport de Commission

- **M. le Président**

La parole n'étant pas demandée, j'invite M. Hertig à nous lire les conclusions du préavis

- **M. Philippe Hertig, Fourmi rouge**

## CONCLUSION

Le Conseil communal de Renens,

vu le préavis municipal N° 66-2024 concernant l'augmentation du cautionnement solidaire de CHF 3.0 millions à CADOUEST,

ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,

considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## Décide

D'autoriser la Municipalité à augmenter d'un montant de CHF 3'000'000.- le cautionnement solidaire de la Ville de Renens en garantie des emprunts contractés par la Société CADOUEST SA, sous réserve que les villes de Lausanne et Prilly en fassent de même. Ceci porte le cautionnement total de la Ville de Renens en faveur de la Société CADOUEST SA à CHF 9'000'000.-.

- **M. le Président**

Merci M. Hertig, je mets les conclusions du préavis au vote

**C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT  
ACCEPTÉES**

Je remercie M. Hertig et la Commission des finances pour leur travail et passe au point suivant.

**15. Rapport de Commission – Préavis N°67-2024 – Réaménagement de l'Avenue de Longemalle - Aménagement routier pour le passage de bus articulés et mise en conformité des arrêts de bus selon la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (Lhand) - Demande d'un crédit brut de construction de CHF 795'000.- TTC**

- **M. le Président**

J'invite Mme Verena Berseth, Présidente-rapporteur, à nous lire les délibérations de son rapport. *(le rapport in extenso est inclus au procès-verbal).*

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Le 27 mai 2024 au CCT, rue du Lac 14 à 1020 Renens

Tous les commissaires sont présents : Mmes Berseth Verena, Présidente-rapporteur, Cunha Elisabete, Plattner Laurence, Gubler Roxane, Rossel Muriel, MM. Gruber Florian, Suat Ozcan, Taaroufi Rachid, Métraux Colin.

Invité-e-s : Mme Tinetta Maystre, Municipale, M. Sarda, M. Wagner

Ce préavis demande un crédit de construction CHF 796'000.-- TTC.

Il s'agit des travaux à exécuter en 2024 sur la partie du tronçon en territoire renonais de la ligne 33 des TL.

Les travaux sur la partie complémentaire seront exécutés plus tard, en coordination avec ceux prévus sur les tronçons situés dans les autres communes, desservies par la même ligne. Le fait d'entreprendre à Renens, ces travaux maintenant, nous vaut l'avantage de bénéficier, avant sa suppression, du subside dit de la couche thématique. Par ailleurs, l'ensemble des travaux de la ligne 33, bénéficiera d'une subvention allouée par le projet d'agglomération Lausanne-Morges.

**La Commission des finances accepte cette dépense à l'unanimité.**

Situation actuelle : la fréquentation est de 126%, la fréquence est toutes les 5 minutes, elle sera abaissée à 10 minutes avec les améliorations.

Les arrêts de bus de Renens sont :

Malley, Rue du Lac, Chêne, Caudray, Censuy, Gare

La Municipalité profite du chantier pour régler des opportunités :

- Mise en conformité de la LHAND (Loi Handicapé-e-s) aux arrêts.
- Modification et déplacement du passage piéton ouest avec îlot central
- Modification et déplacement du passage piétons près du bus avec îlot central
- Création d'une piste cyclable protégée direction Lausanne
- Création d'une bande paysagère avec plantation de seize nouveaux arbres, trois seront sciés
- Réfection complète de la chaussée et mise en œuvre d'un enrobé phono absorbant afin de limiter le bruit

**Questions, discussion :**

Un commissaire s'inquiète du fait que la population augmente, est-ce que l'augmentation des cadences et de la grandeur des bus suffiront ?

R : nous avons pris en compte les changements de la population jusqu'en 2030.

Un commissaire se demande si nous n'allons pas dans le superflu.

R : nous ne ferons pas les travaux deux fois, nous sommes prévoyants. Si nous attendons, les travaux seront encore plus chers.

Un commissaire demande quelle est l'économie d'électricité en passant aux LED

R : seulement sur ce tronçon, l'économie est de CHF 1'000.-- à CHF 1'200.-- par an.

Un commissaire se demande si la circulation sera encore plus difficile avec cet arrêt bloquant ?

R : les vélos pourront dépasser. Cela encouragera peut-être à emprunter les transports publics pour se déplacer à Lausanne.

Un commissaire désire que le passage sous route soit réutilisé par les écoliers qui viennent de Rionza pour rejoindre les classes de Mont-de-By.

R : les mentalités ont changé. Le passage sous route est vétuste, il faudrait le rénover. Il servira donc de rangement.

**Le préavis est accepté à l'unanimité.**

- **M. le Président**

Merci Mme Berseth, j'ouvre la discussion sur le rapport

- **M. le Président**

La parole n'étant pas demandée, j'invite Mme Berseth à lire les conclusions

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

**CONCLUSIONS :****LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,**

Vu le préavis N° 67-2024 de la Municipalité du 13 mai 2024,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**VALIDE et ADOPTE** le projet de réaménagement routier de l'avenue de Longemalle pour le passage de bus articulés.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de construction de CHF 795'000.– TTC pour les travaux d'aménagement routier et de mise en conformité des arrêts de bus tl (LHand).

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement de patrimoine administratif suivants :

- No 3820.1089.5010 - av. de Longemalle, réaménagement routier pour le passage de bus articulés – Génie civil pour CHF 720'600.– TTC.
- No 3820.3078.5060 - av. de Longemalle, réaménagement routier pour le passage de bus articulés – Plantation, mobilier, signalisation et marquage pour CHF 74'400.– TTC.

- **M. le Président**

Merci Mme Berseth, je mets les conclusions du préavis au vote :

**C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT  
ACCEPTÉES**

Je remercie Mme Berseth et sa Commission pour leur travail et passe au point suivant.

## **16. Rapport de Commission – Préavis N°68-2024 – Convention de subventionnement multipartite 2025-2028 entre la Ville de Renens et la Fondation du TKM – Théâtre Kléber-Méleau**

- **M. le Président**

J'invite Mme Colette Racloz, Présidente-rapporteur, à nous lire les délibérations de son rapport.  
*(le rapport in extenso est inclus au procès-verbal)*

### **Mme Colette Racloz, Les Vert.e.s**

#### **1. Préambule**

Dans un premier temps, les commissaires de communes de Renens, Prilly et Chavannes assistent ensemble à une présentation du préavis. Suite à celle-ci, une séance commune de questions a lieu. Ensuite, chaque commune a pu encore poser des questions spécifiques à leur commune auprès de leurs municipaux respectifs.

La Commission était composée de Mesdames Ndeye Awa Diedhiou, Stéphanie Negri Capt et Colette Racloz (Présidente-rapporteuse) et de Messieurs Gérard Duperrex, Delapierre Roland, Korkmaz Mehmet, Naim Smakiqi et Silvio Torriani.

La Municipalité de Renens était représentée par Mesdames Nathalie Jaccard, Municipale et Michelle Dedelley, Cheffe de service ainsi que Monsieur Jean-François Clément, Syndic.

Pour le Théâtre Kléber-Méleau (ci-après « TKM »), sont présent Monsieur Antoine Reymond, Président de la Fondation, Monsieur Omar Porras, Directeur du TKM et Monsieur Jonathan Diggelmann, Directeur administratif du TKM.

#### **2. Introduction**

Tout d'abord, Monsieur Antoine Reymond, Président de la Fondation du TKM commence par une présentation générale du TKM. Il est tout d'abord rappelé que la convention soumise aux divers conseils communaux par ce préavis est identique à celle préexistante. Le but de cette convention est de poursuivre la même politique d'ouverture et développement du TKM. Il rappelle que le TKM a réussi à trouver son public, surtout composé d'adultes ainsi que d'élèves des écoles des différentes communes. Monsieur Reymond souligne, ensuite, la dimension internationale du TKM qui est absolument fondamentale pour ce théâtre. Il y a notamment de nombreuses tournées en France. Il indique finalement qu'un défi actuel du TKM est son emplacement du fait des travaux en lien avec la construction du nouveau quartier de Malley. Dans ce cadre, le but est d'y intégrer le TKM afin qu'il soit en quelque sorte au centre de ce qui va ce nouveau quartier et qu'il puisse y avoir une influence.

La suite de la présentation est faite par Monsieur Omar Porras qui souhaite tout d'abord la bienvenue. Dans un premier temps, il présente l'optique dans laquelle le TKM s'est développé ces 8 dernières années : une volonté de rassembler et de communiquer. Il souhaite que la suite du développement du TKM puisse se faire dans ce même état d'esprit. Suite à quoi, il indique ce que

le TKM représente et les bienfaits qu'un théâtre a sur la population. Il rappelle que le TKM est un lieu de patrimoine architectural mais aussi culturel. Le théâtre, de manière générale, accomplit une fonction sociale, politique, voire spirituelle.

Dans la suite de sa présentation, Monsieur Omar Porras, présente les différentes activités du TKM. Tout d'abord, il s'agit de produire des spectacles en travaillant avec des acteurs locaux et internationaux. La production d'un spectacle est le fait de créer une pièce qui va être présentée à un large public parfois pour un temps illimité. Il indique que certains projets ont été joués plus de 200 fois. Le TKM produit également des spectacles qui ont vocation à être joués également à l'étranger. Ensuite, une part du travail du TKM est également la coproduction, c'est-à-dire aider d'autres théâtres dans la production de spectacle pour les présenter et également qu'il y ait des représentations au TKM. Une autre part du travail du TKM ce sont les reprises de spectacles, soit de continuer à faire de représentation de spectacle qui existe déjà. Finalement, il y a également une école de théâtre amateur qui a beaucoup de succès.

### **3. Présentation de la convention**

#### **A. Bilan de la précédente convention 2021-2024 par Antoine Reymond**

Les pages 4-5 du préavis présente un tableau récapitulatif qui retrace des dernières années. Monsieur Antoine Reymond nous indique que le terme « Les Colporteurs » se rapportent à des spectacles qui sont présentés dans d'autres théâtres. Le nombre de spectateurs a réussi à bien remonter depuis la saison 2020-2021 qui avait été fortement impactée par le Covid. Pour cette saison, le nombre de billets est actuellement autour des 17'000. Ce qui signifie une légère baisse par rapport aux années précédentes. Ceci peut être expliqué par l'environnement actuel autour du TKM (travaux) qui a certainement un impact sur la venue du public. En effet, actuellement, la localisation du TKM n'est pas très attrayante. Il est rappelé que, toutefois, le TKM est en expansion. Il y a également beaucoup d'élèves qui viennent pour voir des spectacles.

Un bilan de développement de partenariats financiers et culturels nous est ensuite présenté. Concernant le développement de partenariats culturels, il est mentionné le développement de relations avec d'autres institutions culturelles, notamment la ferme des Tilleuls. Il y a eu notamment des balades proposées aux habitants, en collaboration avec la ferme des Tilleuls, et soutenues par le canton pendant le Covid. Il y a actuellement encore des discussions avec la Ferme des Tilleuls pour créer d'autres collaborations. Un autre partenariat culturel est celui avec le centre Durrenmatt à Neuchâtel avec la création du spectacle « La visite de la vieille Dame » par le TKM pour le Centre Durrenmatt. Il y a actuellement des discussions avec ce dernier pour continuer le spectacle la saison prochaine puis développer un nouveau spectacle l'année suivante. Finalement, la saison prochaine un partenariat avec l'Opéra de Lausanne sera débuté, le but étant de permettre aux publics des deux institutions de pouvoir bénéficier des présentations des deux fondations.

Concernant les partenariats financiers, le TKM reçoit le subventionnement des grandes fondations.

Un des grands enjeux de la nouvelle convention, c'est d'intensifier le partenariat avec d'autres théâtres, également à l'international en France et en Belgique notamment. Cela pourrait permettre d'avoir des financements à l'international. Cela demande un investissement du TKM pour obtenir ces financements.

#### **B. Principes de la convention 2025-2028 par Antoine Reymond**

Il nous est tout d'abord indiqué que dans cette convention toutes les communes subventionnent à hauteur de 8 francs par habitant. Ensuite, Monsieur Antoine Reymond passe au travers de l'article 4 de la convention, qu'il nous indique être un article fondamental de la convention. Cet article définit les objectifs artistiques et culturels de la Fondation. Il souligne notamment l'objectif de durabilité pour ces prochaines années. Cet objectif se reflète par les éléments suivants : assurer la multiplicité de représentation pour un même spectacle, valoriser les métiers des arts du

spectacle, incorporer le TKM dans ce nouveau quartier en construction ainsi que la recherche de partenaires à l'international.

Ensuite, il est passé au travers de la convention, les commissaires étant invités à poser des questions.

**Article 4 : Concernant la recherche de fonds auprès d'autres organismes, est-il possible d'avoir une moyenne annuelle des montants obtenus et est-ce que ces montants sont stables ?**

*Il est possible de tout voir sur le plan financier qui se trouve à la fin de la convention. En principe le financement du TKM se compose de la manière suivante : 50% de Financement public (commune + canton), 20% de mécénat et 30% de recettes propres (billetteries + vente de spectacles). La part de financement public reste stable. Le montant obtenu actuellement des fondations privées est de 635'000 francs. Une augmentation de 100'000 à 150'000 est attendue pour ces prochaines années. Une augmentation des recettes propres pourrait venir des coproductions et des tournées. Sur ce point il est actuellement très dur de se faire une idée sur ce qui est possible d'obtenir, surtout en France où il y a actuellement des coupures budgétaires au niveau de la culture.*

**Au cours des dernières années, comment ont évolué les recettes propres ?**

*Globalement c'est assez stable. Elles représentent 1/3 du financement depuis 2018, dont 20% lié à la billetterie.*

**Article 9 : Vous avez indiqué vouloir favoriser l'accès de spectacle aux associations et aux écoles, est-ce qu'il y aurait une fois la préparation d'un spectacle adressé spécialement aux enfants ?**

*Ce qu'il faut savoir c'est qu'il existe une convention dans chaque canton qui détermine que les théâtres ont des missions différentes. Dans le cadre de cette convention, la mission du TKM est le travail des productions classique. La mission du TKM n'est pas d'écrire des spectacles pour les jeunes publics. Toutefois, il y a des familles qui viennent voir des classiques. Le TKM est un théâtre populaire et qui préserve la tradition. C'est un théâtre pour tout le monde. Il y a environ 2000 élèves par année qui viennent, via les écoles et l'abonnement culturel. Il y a des représentations scolaires, des visites, des ateliers pour accompagner les plus jeunes sur les textes classiques qui sont dans les programmes scolaires. Le TKM travaille pour faire accéder les jeunes au théâtre classique. Le spectacle itinérant qui a lieu chaque année en été est aussi prévu comme un événement familial. Finalement, la programmation est aussi accessible pour les plus jeunes.*

**Combien de poste de travail y-a-t-il au TKM ?**

*L'équipe fixe est d'environ 14-15 EPT réparti sur 20 personnes. Ces chiffres ne prennent pas en compte tous les CDD, où ça peut aller jusqu'à 50 ou 60 CDD sur certaines périodes.*

**Concernant la prévention des risques psycho-sociaux, est-ce que cela se limite à la présence d'une personne de confiance ou y-a-t-il d'autres processus mis en place ?**

*C'est un enjeu pour ces prochaines années. La Fédération Romande des Arts de la Scène (ci-après « FRAS ») met en place des dispositifs, et notamment la mise en place d'une personne de confiance. Tous les employés sont informés de ces dispositifs. Au niveau des ressources humaines, le TKM a engagé une personne responsable de faire attention à ces questions, par exemple lors de la conclusion et de la rédaction des contrats de travail. Donc, aujourd'hui le dispositif de prévention des risques psycho-sociaux c'est la personne de confiance ainsi que la charte de la FRAS.*

**Est-ce que vous pouvez développer quels sont vos efforts pour rendre le TKM plus ouvert, plus populaire et avoir plus de personnes qui ne sont pas habituées au théâtre car ce dernier est loin de leurs préoccupations qui viennent voir des représentations ?**

*C'est un théâtre à l'échelle humaine. Tout le monde est égal, les équipes ne sont pas séparées. Les membres du TKM forment une seule équipe soudée. Le but est de faire que chacun se sente légitime à venir au théâtre. Les tarifs vont encore baisser afin d'améliorer l'accessibilité. Il y a aussi les spectacles gratuits dans les communes pour donner envie aux gens d'ensuite venir au théâtre. Il est actuellement réfléchi à la création de formule d'abonnement pour fidéliser la clientèle. Finalement, le concept de « billet suspendu » a été mis en place. Cela signifie que quelqu'un peut*

acheter un billet en plus et quelqu'un d'autre, dans le besoin, peut en bénéficier en demandant s'il y a un billet suspendu. Si les billets suspendus ne sont pas réclamés alors ils sont donnés à une association. L'année passée ces billets suspendus ont permis de faire une soirée de Noël avec l'association Quart-Monde.

Il n'y a plus d'autres questions. Les commissaires peuvent encore poser des questions à leurs municipaux respectifs et délibérer.

#### **4. Questions à la Municipalité de Renens**

**A Renens, il y a la possibilité d'obtenir des billets à 5 francs, est-ce qu'on sait s'ils sont utilisés et dans quelle mesure ?**

*Ils sont très utilisés. Pour la saison 2022-2023, 781 billets à 5 francs ont été achetés. La première fois que cela a été mis en place c'était en 2020, puis il y a eu le COVID donc actuellement nous n'avons pas beaucoup reculé.*

**Combien de billets à 5 francs sont mis à disposition par la Commune de Renens ?**

*Il y a 10 entrées par spectacle. Les modalités pour obtenir les billets a changé. Avant il fallait aller au greffe. Maintenant, les personnes passent directement au théâtre. Cela facilite le processus pour proposer les places. Cela permet aussi de vérifier que ce ne sont pas toujours les mêmes personnes qui bénéficient de ces places. C'est en cours d'amélioration, mais il y a encore peu de recul. Renens est la seule commune qui propose ces billets à 5 francs. Les autres communes ont d'autres offres, par exemple, Ecublens offre des billets à ses habitants à certaines occasions. Renens est le « pilote » pour offrir ces billets à 5 francs. Les autres communes sont intéressées mais elles attendent d'avoir un retour et si les cibles sont atteintes. Ces passes permettent de faire découvrir le théâtre et d'aiguiser la curiosité de personnes qui n'ont pas l'habitude de venir au théâtre. Finalement, chaque foyer peut avoir au maximum 2 billets par saison.*

**Les conclusions du préavis sont formulées de manière différente que lors des précédents préavis concernant la convention, qu'en est-il ?**

*C'est un changement de vocabulaire. Le fond est le même.*

**Est-ce qu'il y a un abonnement pour les gens de Renens ?**

*Des abonnements vont être mis en place. Ils représenteront un coût de 17 francs par spectacle mais ils ne seront pas réservés aux habitants de Renens*

**Quel serait l'impact de l'introduction d'une taxe au divertissement sur un tel préavis ?**

*En fait, cette taxe existe déjà mais elle est fixée à 0 francs. Dans les discussions en cours par rapport au prochain arrêté d'imposition, il est prévu de la laisser à 0 francs. Cette taxe a généralement pour effet de rendre encore plus onéreux l'accès au spectacle car elle est répercutée sur le prix des billets. Il s'agit aussi d'éviter une situation d'inéquité avec les autres communes. La taxe au divertissement s'applique lorsque le spectacle a lieu sur le territoire de la commune. Donc pour le TKM se serait uniquement Renens qui pourrait la prélever et cette situation ne serait peut-être pas équitable vis-à-vis des autres communes. Lausanne en une taxe aux divertissements mais avec certaines conditions, notamment que le spectacle coûte plus de 50 francs.*

**Remarque : La commune donne 8 francs par habitant, 1 franc n'a pas la même valeur dans toute les communes, 1 franc pour la commune de Renens c'est « beaucoup plus cher » que pour d'autres communes.**

*Avant le paiement se faisait par point d'impôt, et aujourd'hui c'est par habitant. C'est un vrai débat qui reviendra lorsque la nouvelle péréquation sera votée et des conventions devront être rediscutées. Il faut trouver des équilibres. Il est nécessaire de collaborer avec les autres communes du district.*

**Il y a beaucoup de famille qui ont droit à des subsides, et qui ont la carte culture, est-ce qu'elle peut être utilisée ici ?**

*Oui. Le prix du billet est de 18 francs à la place de 45 francs.*

**Est-ce que Renens peut profiter un peu plus du théâtre que les autres communes ?**

*On ne peut pas faire des particularités majeures. Le TKM est à Renens ce qui représente un avantage. Les enfants de Renens sont plus grands consommateurs que ceux des autres villes en raison de sa proximité. Le but est d'avoir quelque chose d'équitable avec les autres communes. Les 8 francs par habitants permettent de faire vivre le théâtre, on ne peut pas d'un côté donner les*

8 francs et de l'autre les reprendre par des privilèges. Un autre avantage c'est qu'il y a 2 représentations sur la place du marché en été alors que les autres communes n'ont qu'une seule représentation.

#### **Les billets suspendus, qu'est-ce ?**

Quelqu'un vient au théâtre et paie un billet supplémentaire. Quelqu'un peut ensuite venir est demander s'il y a un billet suspendu ou le théâtre peut les proposer à des associations.

**Remarque :** C'est bien que le budget soit présent dans le préavis, cela permet de voir l'importance des subventions et que les recettes propres sont maigres.

Le TKM arrive à chercher des fonds. Le taux d'autofinancement du TKM est plus élevé (proportionnellement) que d'autres théâtres.

#### **5. Délibération de la Commission**

Il n'y a pas d'autres discussions.

**C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission accepte les conclusions du préavis.**

- **M. le Président**

Merci Mme Racloz, j'ouvre la discussion sur le rapport.

- **M. le Président**

La parole n'étant pas demandée, j'invite Mme Racloz à lire les conclusions

- **Mme Colette Racloz, Les Vert.e.s**

#### **CONCLUSIONS**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,**

Vu le préavis N° 68-2024 de la Municipalité du 13 mai 2024,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**AUTORISE** la Municipalité à signer avec la Fondation du TKM, l'État de Vaud et les communes fondatrices une Convention de subventionnement multipartite de quatre ans, de 2025 à 2028.

**PREND ACTE** que soient portées aux budgets 2025 et suivants les charges inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 4.2 des incidences financières.

- **M. le Président**

Merci Mme Racloz, je mets les conclusions du préavis au vote :

**C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT  
ACCEPTÉES**

Je remercie Mme Racloz et sa Commission pour leur travail et passe au point suivant.

## 17. Motions, postulats, interpellations

### Postulat Colin Métraux intitulé : « Travaux urbains et petits commerces »

- **M. le Président**

Dans sa séance du 11 juin 2024, le bureau du Conseil a voté à deux voix contre une l'irrecevabilité de ce postulat.

Le postulant a été notifié par courrier, avec copie aux Membres du Conseil, comme l'exige l'article 55 de notre règlement du Conseil, en lui indiquant la raison.

J'ouvre la discussion :

- **M. Colin Métraux, UDC**

Je tiens à vous faire part de ma déception, sachant qu'il s'agit d'un postulat plutôt à vue « sociale ». Je comprends tout à fait la position du Bureau par rapport à cela et c'est pourquoi, si aucune autre personne n'a quelque chose à dire par rapport à ce refus et que le postulat est refusé officiellement ce soir, j'en referai un pour le mois de septembre.

- **M. le Président**

Merci M. Métraux, je passe la parole à Mme Angela Thode pour son interpellation.

*(Remous dans l'assemblée)*

- **M. le Président**

La recevabilité doit être demandée par le postulant, le dernier mot revient au Conseil communal. Si vous voulez que le Conseil communal décide, malgré l'avis du Bureau, qu'on discute la recevabilité, vous avez cette possibilité qui vous est offerte ce soir, est-ce que vous voulez l'utiliser, M. Métraux ? *(M. Métraux confirme que oui depuis son siège)* Il fallait le dire, M. Métraux, mais comme vous êtes nouveau... M. Métraux demande que l'on juge la recevabilité.

Celles et ceux qui acceptent que ce postulat soit recevable le font par un levé de main.

**C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE CE POSTULAT EST DECLARE IRRECEVABLE**

J'invite Mme Thode à venir au micro.

### Interpellations

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

Une assurance maladie publique de Renens ou intercommunale à étudier ?

- Lors des dernières votations de 2024, une initiative pour un allègement des primes maladies a été refusée au niveau fédéral ; la Suisse romande l'a toutefois clairement accepté, avec plus de 74% des voix pour Renens.

- En 2014, lors de la votation sur la caisse unique, 4 cantons romands l'avait acceptée avec plus de 56% pour le canton de Vaud.

- Il est possible de gérer à moindre coût une assurance maladie. Ceci a été démontré à Trübenthal dans le canton de Zürich, où une caisse maladie pour 400 assurés a été gérée pendant plus de 34 ans par une seule personne, M. Daniel Rüegg, et ne permettait de ne payer

que 260.- de prime par mois. M. Rüegg a entre-temps dû fermer son assurance (la moins chère en Suisse), car il refusait de passer à l'ordinateur (en 2018). J'ai mis le lien également :

<https://www.blick.ch/wirtschaft/ausgestempelt-wegen-zettelkasten-heute-muss-die-quaenstigste-krankenkasse-der-schweiz-schliessen-id8561050.html>

- M. Pierre Maudet a récemment annoncé que des études vont être menées pour étudier comment mettre en place une caisse unique pour le canton de Genève.

- Malgré des discussions au niveau du canton de Vaud pour introduire une caisse unique, les choses ne bougent pas.

- La régulière augmentation des primes devient un réel problème pour la population dans son ensemble, à Renens, 41,8% de la population touche un subside, n'arrivant déjà plus à payer les primes.

Ma question est :

Est-ce que la commune de Renens pourrait étudier la faisabilité de mettre en place une assurance maladie au niveau de notre commune ou avec également les communes vaudoises qui le souhaiteraient ?

- **M. le Président**

Merci Mme Thode, j'ouvre la discussion

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

C'est une interpellation, c'est juste ? Ou une question simplement ?

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

C'est une interpellation.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Ce que vous nous avez dit nous surprend, donc on va étudier déjà cette histoire de caisse de 400 personnes gérée sans ordinateur et on va répondre ultérieurement à votre question. Juste pour l'information, il y a une caisse publique au niveau fédéral qui a été soumise à votation au début des années 2000 et rejetée par le peuple. Et il y a une caisse unique au niveau cantonal dont, je crois sauf erreur je le dirai dans la réponse, dont la récolte a été faite jusqu'au bout et que le Conseil d'Etat ne l'a pas soumise en votation populaire finalement. Enfin, je reviendrai là-dessus, ce sera l'occasion de faire cet historique-là et de donner quelques informations. Juste encore une information, la proposition qui a été rejetée en votation populaire fédérale dimanche dernier existe au niveau cantonal, c'est important que tout le monde le sache : le 10% est un dispositif qui existe au niveau cantonal et l'objet de la votation visait justement à l'étendre à l'ensemble du Pays, ce qui a été rejeté par le peuple. Je vous répondrai plus largement la prochaine fois.

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

Ma question est : si c'est possible de mettre en place une assurance maladie et non pas de fixer, de bloquer les primes.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, je clos ce point de l'ordre du jour.

## 18. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. le Président**

J'invite Mme Laurence Plattner à venir poser sa question

- **Mme Laurence Plattner, Les Vert.e.s**

Je vais faire très vite. Je reviens au sujet du projet Verdeaux-Pépinieres-Saugiaz, je sais bien que M. Divorne est absent, je profite de cette occasion pour lui souhaiter tous mes vœux de prompt rétablissement, J'aimerais savoir où en est ce projet. Si je pose la question ce soir, c'est que dans le préavis no. 06-2021 était mentionné au point du calendrier qu'au mois de juin de cette année, donc maintenant, on aurait dû recevoir le préavis pour le crédit d'ouvrage pour la transformation du collège et de la salle de gym de Verdeaux. Est-ce que vous avez des éléments de réponse à nous donner ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Ce projet va démarrer, on a prévu de voir du reste tout prochainement, je crois que c'est le 2 juillet, nous allons inviter les personnes voisines de Verdeaux-Pépinieres-Saugiaz pour leur présenter où prendront place les containers qui permettront de débiter les travaux parce que ce projet a émergé très rapidement.

- **Mme Laurence Plattner, Les Vert.e.s**

Est-ce que vous pensez que le préavis sera déposé encore cette année ? On le recevra encore cette année ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Là, je n'arrive pas à vous répondre, mais au prochain Conseil on peut vous donner le phasage de ces travaux.

- **M. le Président**

J'invite M. Pierre Borloz à venir au micro.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Ce n'est pas une question, c'est une information : le groupe PSR a eu son assemblée générale et Mme Muriel Rossel a décidé de ne plus briguer la Présidence de notre groupe au niveau section du Parti socialiste et que le nouveau Président de cette section est M. Cooper Sanches.

- **M. le Président**

Pour le Chef de parti, pas le Chef de groupe ? Oui.

- **M. Richard Neal, PSR**

J'annonce mes intérêts : je viens parler en tant que Membre du Conseil paroissial de l'Eglise réformée de Renens où j'ai été Président durant plusieurs années. Nous venons de finir une législature et de recommencer une nouvelle et, de ce fait, j'ai renoncé à la Présidence de la Commission du Conseil paroissial au profit de quelqu'un que vous connaissez bien : M. Olivier Golaz. M. Niang, vous pouvez prendre contact avec lui. Quant à moi, j'ai été appelé à des sphères plus hautes puisque j'ai été nommé au Synode de l'Eglise, c'est-à-dire l'équivalent ecclésiastique du Grand Conseil.

*(L'assemblée applaudit)*

- **M. le Président**

Merci M. Neal, la discussion est toujours ouverte.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Je ne vais pas faire très long, mais on a eu le Conseil d'Établissement où je suis allé avec d'autres personnes. Merci infiniment, parce qu'on nous a parlé des canapés forestiers et notamment aux Biondes. Il y a eu des déprédations et c'est en train d'être réparé, merci infiniment d'ailleurs à la Municipalité pour ça. Toujours est-il que, de façon absolument positive, sachez que les canapés forestiers sont utilisés par les écoles et c'est quelque chose qui fait plaisir de réaliser que l'école n'est pas uniquement entre quatre murs, mais qu'elle peut aussi se faire entre quatre buissons. Littéralement, à Renens, les élèves font l'école buissonnière et ils récupèrent du savoir à partir de ça. Merci infiniment. On a trois canapés forestiers qui sont utilisés et qui sont entretenus. C'est quelque chose qui est arrivé via le Conseil d'établissement, donc merci à la Municipalité pour cet investissement.

- **M. Oumar Niang**

Je voulais juste vous rappeler qu'aujourd'hui c'est la journée internationale des réfugiés et à 19h00 on a fait l'inauguration du vernissage qui s'appelle : « La longue Route vers soi » qui fait le portrait des femmes réfugiées à travers la région lausannoise. Il y a eu un concert d'un chorale ukrainienne et cette exposition est toujours disponible du 20 juin au 9 juillet au Square du 14 juin, ici à Renens. Un autre point, vous avez donc des flyers sur votre table cela parle des activités du 8 au 18 août sur le 1020 Spark il y a pas mal d'activités qui sont proposées avec la présence de moniteurs pour participer à la vie sportive et physique de la Ville de Renens. Il y pas mal d'activités : du yoga, du street working, de la pétanque etc... je vous propose donc de participer avec vos enfants, c'est intergénérationnel. Et le dos du flyer est destiné aux enfants de l'école obligatoire pour dessiner le dossard pour la course qui aura lieu le 21 septembre ici à Renens.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

J'aurai une question et deux propositions ou remarques. La première question, ça concerne les adresses de courriels à l'ensemble des gens ou une partie des gens du Conseil communal. Si on n'a pas la clarification d'utiliser une adresse privée ou @renens je trouverais opportun pour ceux qui n'utilisent pas leur adresse e-mail @renens que l'on puisse avoir une liste pour savoir où les contacter. Personnellement, j'ai eu quelques difficultés récemment dans diverses Commissions ou CET par exemple en adressant sur l'adresse @renens à la personne et on n'a pas de mail de retour qui nous dit que cette adresse n'est pas utilisée ou que la personne ne va pas la regarder. Est-ce que ce serait possible que ceux qui utilisent pour leurs communications une adresse tierce à celle de renens de nous en faire bénéficier. Je vous remercie déjà pour la réponse à la question. Les deux remarques que j'aurais c'est plutôt des retours et des incitations. La première cela concerne la fête des écoles, je me suis dit qu'on en a suffisamment parlé l'année dernière quand il y a eu la première édition, cette fois il y a eu la deuxième édition, je félicite la Municipalité pour avoir travaillé sur les retours qui ont été donnés l'année dernière. Personnellement, j'y ai participé en tant que parent, pas seulement en tant que supportant mes enfants sur le stade de Verdeaux, mais en faisant du bénévolat pour maquiller les enfants à l'école de Florissant. Je dois vous avouer que le corps professoral – M. Silvio Torriani j'apprécierais en fait que vous me laissiez continuer, c'est très gentil – le corps professoral nous a donné en tous cas des remarques hyper constructives, très chaleureuses, les parents également et je pense que le fait de pouvoir bénéficier de le faire dans les écoles où on est plus concentrés, c'est vraiment parfait. On l'a abordé légèrement lors du Conseil d'établissement qui a eu lieu mardi, on pourra y revenir lors du prochain qui aura lieu au mois de novembre et je remercie également M. Simon Favre qui m'accompagne au Conseil d'établissement ainsi que les représentants des trois autres groupes, je trouve qu'on a une belle cohérence et cohésion et c'était très agréable de travailler avec eux. La dernière, c'est une proposition : on travaille sur la santé, sur le fait de vivre ensemble et de bouger ensemble. Indépendamment des groupes, je trouverais que ce serait très sympa

d'avoir une cohésion ; on a bientôt une belle course, avec un super flyer, on a en plus de ça l'opportunité d'avoir des garderies mises à disposition, donc, afin de favoriser le fait de bouger et de s'occuper de notre santé, et bien évidemment, de montrer l'exemple en tant que Conseillers communaux, je vous invite à y participer, ensemble ou en relais et pourquoi pas, soyons fous, faire des relais inter groupes politiques. Je vous souhaite un très bel été à tous.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Je demanderais à la Commission qui a travaillé sur les deux véhicules de se réunir après pour trouver une date pour la prochaine Commission.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

C'est exactement la même demande : que la Commission PACom se réunisse tout à l'heure, ici, qu'on ne parte pas sans avoir trouvé une date.

- **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée, je clos ce point de l'ordre du jour.

## 19. Allocutions

- **M. le Président**

Je passe la parole à M. Sylvain Richard, Président du Conseil 2024-2025

- **M. Sylvain Richard, Les Vert.e.s**

Nouveauté, cette année : le futur président a la parole. Bien, mais que vous dire ? En réfléchissant, une anecdote m'est revenue. Lors de ma première assemblée de l'ORPC, en début de législature, j'avais pris la parole. Après la séance, un Conseiller communal d'une autre commune que je connaissais déjà m'avait dit : « Si tu veux durer en politique, faut pas trop te poser de questions, tu nous as retardé l'apéro de 10 minutes ». Je me contenterai donc, ce soir, de vous remercier pour tout le travail effectué cette année, que ce soit en Commission, que ce soit en plenum, je crois que chacun a fourni un bon boulot, soyez-en remerciés. De vous souhaiter un bel été, parce que c'est bientôt les vacances et de me réjouir de vous retrouver en septembre avec, qui sait, peut-être, quelques rapports de minorité. Merci de votre attention et santé avec quelques minutes d'avance.

*(L'Assemblée applaudit)*

- **M. le Président**

Merci M. Richard, je passe la parole à M. Jean-François Clément, Syndic de la Ville de Renens

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je ne lirai que les conclusions de mon long discours.... Nous sommes à la fin de cette troisième année de législature sur cinq, une législature qu'on avait annoncée comme celle des réalisations. Nous tenons le cap, nous le faisons : le Tram, BHNS, une nouvelle gare, Malley, Verdeaux-Pépinières-Saugiaz qui va débiter, le Censuy et peut être demain le PACom. Nos axes sont toujours les mêmes : la transition écologique et sociale, l'accompagnement, la transformation urbaine, la qualité de vie, la qualité de Ville et la dynamisation du développement économique, efficacité et convivialité de l'administration. C'est une période réellement historique en termes d'enjeux, de chantiers, grâce à vous on le fait. C'est un peu comme un marathon : on est au 33<sup>ème</sup> kilomètre, on a un petit coup de mou, parce qu'on ne voit pas vraiment tout ce qu'on a fait, on

voit encore ce qui reste à faire. On le dit aussi aux riverains, aux commerçants, mais je pense qu'en 2026 déjà nous aurons accompli des pas énormes vers une transition écologique, sociale et vers une qualité de vie bien meilleure. Ceci grâce à votre engagement, grâce à celui aussi de l'administration, grâce à la Municipalité ; c'est toujours un travail d'équipe, en équipe on va des fois un peu plus lentement, mais on va plus loin. Profitez de cet été pour revenir en pleine forme dès l'automne et accompagner tous ces projets qui sont d'importance. Merci pour votre contribution.

*(L'Assemblée applaudit)*

- **M. le Président**

Merci M. le Syndic, c'est à mon tour de prendre la parole

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les membres du bureau, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Chères habitantes, chers habitants de Renens. Après une année riche en défis et réalisations à la présidence de notre Conseil communal, le moment est venu pour moi de passer le flambeau à M. Sylvain Richard. Ce fut un immense privilège de servir notre ville et de présider les débats de cette assemblée démocratique. Durant mon mandat, de nombreux projets ont été menés de front par le Conseil communal et la Municipalité, dans un esprit de collaboration visant à améliorer la qualité de vie des Renanais et Renanaises. L'un des défis majeurs fut l'arrivée du tram, reliant Renens au réseau des transports publics de l'agglomération lausannoise. Cette infrastructure de mobilité durable contribue à la réduction de notre empreinte carbone, en phase avec les objectifs du Plan climat (PACom). Parallèlement, d'importants aménagements urbains ont vu le jour, tels que la rénovation de la place du Marché, la construction de nouveaux logements et le verdissement de la commune avec de nouveaux espaces verts et de nombreuses plantations d'arbres, visant à rendre la ville plus agréable et durable pour toutes et tous. En parallèle, l'offre de services à la population a été renforcée avec plus de places d'accueil pour les enfants et la rénovation des infrastructures sportives et culturelles, permettant à chacun de s'épanouir dans un cadre de vie amélioré. Soucieux de préserver et d'améliorer le cadre de vie, nous avons renforcé l'offre de services à la population, avec davantage de structures. Ces réalisations témoignent de notre ferme volonté de promouvoir la cohésion sociale et l'épanouissement de tous les citoyens. En offrant des services de qualité et des infrastructures modernes, nous créons un environnement propice au bien-être et au vivre-ensemble. Bien que des défis restent à relever, ce bilan positif reflète le travail acharné et collectif accompli. Ensemble, nous œuvrons pour faire de Renens une ville toujours plus attractive, durable et accueillante. Je tiens à remercier chaleureusement tous les membres du Conseil pour leur engagement, remercier mon bureau pour leur soutien ainsi que les services communaux pour leur précieux travail au quotidien. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers les personnes qui me sont les plus chères et qui ont fait preuve d'un soutien indéfectible tout au long de cette année de présidence. Mes remerciements les plus sincères vont à ma mère, Rukmane Hoxha, et mon père, Mustafe Hoxha, qui m'ont inculqué les valeurs de dévouement, de respect et d'engagement pour le bien commun. Je remercie également du fond de mon cœur ma femme, Floriana Hoxha, ainsi que mes quatre enfants, Leonit, Lorena, Angelina et Dion. Leur amour et leur compréhension ont été une source intarissable de force et de motivation, malgré les nombreux sacrifices que cette charge a impliqués, notamment mon absence prolongée auprès d'eux. Je suis convaincu qu'ils comprennent que ce temps consacré à servir ma ville était un devoir nécessaire pour le bien de tous. Merci aux Renanais, aux associations et aux entreprises pour votre accueil chaleureux et vos suggestions d'amélioration. Votre participation active et vos idées sont essentielles pour façonner l'avenir de notre commune. Enfin un grand merci à mon parti politique, le parti socialiste, qui m'a soutenu et a toujours été de bon conseils dans des moments de difficulté et de doute. Le dernier remerciement, revient à Madame Simon, la dévouée secrétaire du Conseil communal. Elle a été un soutien indéfectible à mes côtés tout au long de ce mandat. Merci infiniment Mme Simon. Même si je quitte aujourd'hui la présidence, je resterai un citoyen engagé pour le bien de Renens. Je passe le témoin en toute confiance à mon successeur, M. Sylvain Richard et lui souhaite plein succès durant son mandat.

Vive Renens !

*(L'Assemblée applaudit)*

Comme vous le savez, ce soir nous avons le repas. Je vous annonce que M. Duperrex nous a préparé des bricelets et je le remercie pour cela.

*(L'Assemblée applaudit)*

Je vous rappelle que notre prochaine séance aura lieu le jeudi 5 septembre 2024 à 19h30 dans cette même salle. Il est 22.38 et je lève cette séance. Je vous souhaite un bel été, profitez bien et revenez en forme.

Au nom du Conseil communal

Le président  
Jeton Hoxha

La secrétaire  
Corrine Simon